



GUIDE DES CARRIÈRES ET DES FORMATIONS

IDE
2016





Comment ne pas être touché
quand 94%* de nos sociétaires se disent
satisfaits par nos services ?

Ce n'est pas rien de prendre soin de 3,6 millions de sociétaires : avec 787 000 sinistres gérés en 2014 et un taux de satisfaction de 94%*, nous nous attachons plus que jamais à vous proposer une prise en charge rapide, efficace et de qualité quand vous en avez le plus besoin. C'est ce qui fait de nous le 1^{er} assureur des Agents des Services Publics. Et nous sommes tellement comblés de vous combler.

*Baromètre BVA pour GMF T2 2014 de satisfaction Sinistres.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148, rue Anatole France 92300 Levallois-Perret et ses filiales GMF ASSURANCES et LA SAUVEGARDE. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.



ASSURÉMENT Humain



Il fait bon grandir avec nous !

LES PETITS CHAPERONS ROUGES

DIRECTEUR CRÈCHE – INFIRMIÈRE PUERICULTRICE H/F

Pionniers de la profession, LES PETITS CHAPERONS ROUGES sont aujourd’hui un acteur de référence en France dans le secteur des crèches privées après plus de 15 ans d’une croissance constante et maîtrisée.

Aujourd’hui, avec un réseau de plus de 240 établissements, 800 partenaires (entreprises, administrations et collectivités) et plus de 3000 collaborateurs répartis sur toute la France, LES PETITS CHAPERONS ROUGES sont proches de leurs clients, des parents et de leurs collaborateurs.

LES PETITS CHAPERONS ROUGES mettent en œuvre une politique RH favorisant l’épanouissement et le développement professionnel de leurs collaborateurs. Vous souhaitez évoluer et rejoindre une entreprise dynamique et attentive au bien-être de ses salariés, n’hésitez plus : postulez !!



Dans le cadre du développement important de notre société, nous recherchons régulièrement des :

DIRECTEURS DE CRÈCHE – INFIRMIERS/PUERICULTEURS (H/F)

Rattaché(e) à la Coordinatrice Petite Enfance, vos missions sont les suivantes :

- Manager l’équipe - Evaluer les compétences des professionnel(le)s et accompagner leur progression, animer les réunions d’équipe, participer au recrutement, gérer les plannings ;
- Piloter le budget de votre établissement et en assurer la gestion administrative : optimiser le taux d’occupation, respecter les budgets d’achat, etc. ;
- Piloter la mise en œuvre du projet éducatif .
- Accueillir l’enfant et sa famille dans le respect du projet éducatif et du projet d’établissement .
- Appliquer et faire appliquer les règles d’hygiène et sécurité et respecter les procédures internes ;
- Représenter LPCR auprès de nos différents partenaires.

Profil :

Titulaire du Diplôme d’Etat d’Infirmier(e)/ Puéricultrice), vous justifiez d’une expérience réussie de 3/5 ans minimum dans un service petite enfance, en pédiatrie, en néonatalogie ou en crèche.

Une première expérience en management est indispensable.

Vos qualités d’encadrement font de vous un(e) véritable conseiller(e), relais et régulateur(trice) auprès de vos équipes.





GUIDE DES CARRIÈRES ET DES FORMATIONS

SOMMAIRE

EDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE	06
LA PROFESSION INFIRMIÈRE	08
Un métier réglementé	10
Un exercice diversifié	10
Dix compétences infirmières	10
Un métier en forte évolution	11
Futur professionnel ?	13
LA FORMATION INITIALE	14
Principes pédagogiques	16
Unités d'enseignement	17
Stages et enseignement clinique	18
Certification professionnelle	19
Compétences respectives de l'Etat et de la Région	19
Se former par la voie de l'apprentissage	20
Les partenaires	22
LES VOIES D'ACCÈS	23
Cursus de formation intégral	24
Dispenses partielles de scolarité	26
Résultats	28
Formations préparatoires	29



CEFIEC - 10 Rue Audubon - 75012 - Paris
Tél. : 01 43 40 68 20 / Fax : 01 58 51 33 48
e-mail : j.beloteau@wanadoo.fr - www.cefiec.fr



Editeur et régie publicitaire : MACEO EDITIONS - Kamel TABTAB, Directeur
06, Av de Choisy 75013 Paris - Tél. : 01 53 09 90 05
e-mail : maceoeditions@gmail.com - www.reseauProsante.fr

Fabrication et impression en UE. Imprimé à 10 000 exemplaires. Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'autorisation de l'éditeur. La responsabilité de l'éditeur ne saurait être engagée pour les éventuelles erreurs ou omissions contenues dans cet ouvrage. Les annonceurs sont seuls responsables du contenu de leur annonce.



LA VIE EN INSTITUT DE FORMATION	30
LES FORMATIONS POST-DEI	33
Les formations spécialisées	34
Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat	34
Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat	34
Infirmier en Puériculture Diplômé d'Etat	35
La formation Cadre de Santé	35
Les formations Master Recherche en Sciences Infirmières et Pratiques avancées	36
Présentation du SNIA (Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes) et de la formation d'IADE	38
Annuaire des école d'IADE	44
Présentation de l'Union Nationale des Associations d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat et de la formation d'IBODE	48
Annuaire des écoles d'IBODE	54
Présentation de la formation d'infirmier en Puériculture (Puer DE)	56
Présentation de l'AIRR (Association des Infirmières et Infirmiers de rééducation et de réadaptation) et de la formation en Soins Infirmiers de Rééducation et Réadaptation (DUSIRR)	58
Présentation de l'ANCIM (Association nationale des cadres Infirmiers et médico-techniques) et de la formation des Cadres de Santé	62
Annuaire des Instituts de formation des Cadres de santé	67
ADRESSES UTILES	71
LEXIQUE	73
Sigles	74
Principaux textes réglementant la profession et la formation	76



EDITORIAL

Ce guide des métiers a pour objectif de faire connaître les métiers de la santé et du soin et de poser quelques préalables à ces choix professionnels.

Les métiers de la santé et du soin restent des métiers spécifiques car ils touchent à l'humain malade, souffrant et aussi en fin de vie. L'aspect technique incontournable de ces métiers ne peut s'envisager sans une relation de soin spécifique s'inscrivant dans un processus de guérison ou de fin de vie.

Cette dimension confère à ces métiers une nouveauté permanente dans le sens où chaque personne soignée est unique et vit sa maladie ou sa fin de vie de façon singulière. Chaque relation de soin est unique.

Ces métiers s'inscrivent dans un contexte de soin tendu tant en exercice libéral avec la désertification médicale et paramédicale de certains territoires, qu'en exercice hospitalier où les budgets contraints impactent les organisations et les soins dispensés.

Notre but premier est la réponse aux besoins de santé de la population. Avec le vieillissement de la population et les progrès de la médecine, ceux-ci évoluent vers une plus grande part des maladies chroniques qui nécessitent une prise en charge en réseau. Des perspectives de carrière se dessinent avec notamment la mise en place de « pratiques avancées ».

Le challenge pour nous est la recherche clinique pour l'amélioration continue de nos pratiques et pour la constitution d'un corps de chercheurs infirmiers, notamment d'une discipline à terme, à l'instar d'autres pays.

Martine SOMMELETTE
Présidente du CEFIEC



**Pour vous défendre,
nous soignons
votre RCP-PJ**

3233

Service gratuit
+ prix appel

ou macsf.fr

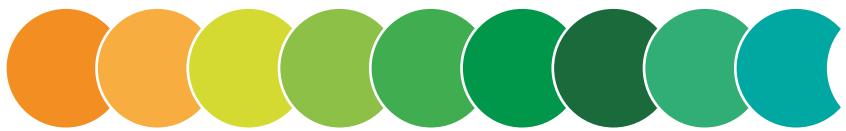
Notre engagement, c'est vous.



MACSF
Le Sou Médical

MACSF assurances - SIREN n° 775 665 631 - Le Sou Médical - Société Médicale d'Assurances et de Défense Professionnelles - SIREN n° 784 394 314 - SAM -
Entreprises régies par le Code des assurances Siège social : Cours du Triangle - 10 rue de Valmy - 92800 PUTEAUX.

15-398-11/2015



LA PROFESSION INFIRMIERE



LE GHI LE RAINCY MONFERMEIL RECRUTE

Des Cadres de Santé Des IBODES

Groupe Hospitalier Intercommunal
Le Raincy-Monfermeil



Le GHI est un établissement public de santé. Au-delà de sa vocation d'hôpital de proximité en charge des activités de médecine adulte et pédiatrique, de chirurgie (viscérale, orthopédique, vasculaire, urologique, ORL, OPH, odontologique) et périnatalité ; d'accueil et de prise en charge des urgences adultes et pédiatriques, le GHI a développé des spécialités dominantes telles que la cardiologie, la pneumologie, l'hépato-gastro-entérologie, la gériatrie, une activité médico-chirurgicale de cancérologie. Il dispose d'unités de diabétologie, rhumatologie, d'hématologie, d'addictions, d'hospitalisation à domicile.

Son activité de court séjour s'appuie sur un plateau technique adapté (bloc central, ambulatoire, 2 scanners, 1IRM, 2 accélérateurs de particules avec scanner dédié), un service de réanimation médico-chirurgicale et une unité de surveillance continue, ainsi qu'en aval un service de soins de suite et de réadaptation.

Le GHI en chiffre, au niveau des ressources c'est 655 lits, 7.650 ETP non médicaux, 250 ETP médicaux dont 60 internes. Concernant son activité, c'est 32 000 entrées directes, 100 000 consultations externes, 50 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques, 6 800 interventions chirurgicales dont 2 500 en ambulatoire.

Pour en savoir plus, le film du GHI "Pour VOUS, un hôpital en mouvement" : <http://www.youtube.com/watch?v=A9BSNAAwly8>

Compétences requises :

- Diplôme d'Etat Infirmier, d'IBODE
- Diplôme de Cadre de Santé

Conditions de recrutement : Tous statuts

Pour tout renseignement merci de contacter la Direction des Soins au 01 41 70 83 30/80 20

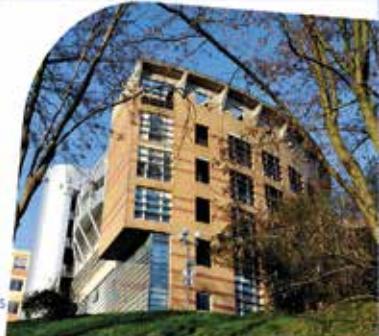
Lettre de motivation et CV à adresser à :
(lettre à l'attention de M. le Directeur)

Soit par courriel :

pbourceret@ch-monfermeil.fr - lpierre@ch-monfermeil.fr

Soit par courrier :

GHI Le Raincy-Monfermeil - Direction des ressources humaines
10, rue du Général Leclerc - 93370 Monfermeil



Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris, établissement public municipal de 5600 agents comptant 250 sites, recrute pour ses Ehpad et ses résidences services





Recrute **Infirmiers et Cadres**

Postes à pourvoir sur différentes structures :
CDD - CDI
Temps partiel - Temps plein

Joindre CV + lettre de motivation à la sous-direction de Ressources, service des Ressources humaines, bureau de la gestion des personnels hospitaliers, 5 boulevard Diderot - 75589 Paris Cedex 12
Tél. 01 44 67 18 46 ou 16 41 ou par courriel à marie-christine.domingues@paris.fr et à nathalie.glaiz@paris.fr



Un métier réglementé

A l'instar des autres métiers de la santé, la profession infirmière fait partie des exercices réglementés par le Code de la Santé Publique.

L'infirmier « ...donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical ; ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé, de formation ou d'encadrement... » Art. L 4311-1 du Code de la Santé Publique.

Le diplôme d'Etat infirmier fait l'objet d'une réglementation au niveau européen qui permet d'exercer dans tous les Etats membres, mais aussi au Québec.

Un exercice diversifié

L'activité professionnelle, très diversifiée, s'effectue :

- Dans le secteur public ou privé :
 - En milieu hospitalier.
 - En extrahospitalier.
 - Dans le domaine sanitaire ou médico-social.
- Dans le secteur libéral.

L'exercice hospitalier (environ 80 % des effectifs) ou en structure médico-sociale présente, au-delà de l'évolution des sciences et des techniques les caractéristiques suivantes :

- Une organisation du travail, fondée sur la continuité des soins, qui implique une présence permanente auprès des patients, avec un travail :
 - La nuit.
 - Les week-ends et jours fériés.
- Si l'activité « soins » reste importante, les tâches administratives et de gestion des stocks (médicaments, matériels de soins...) deviennent une composante incontournable de la profession.
- Un travail d'équipe pluri-professionnelle est indispensable à des soins de qualité.

Dix compétences infirmières

Le référentiel professionnel comprend :

- Un référentiel d'activités.
- Un référentiel de compétences :
 1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.

2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmier.
 3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
 4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
 5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
 6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
 7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle.
 8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques.
 9. Organiser et coordonner les activités soignantes.
 10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation.
- un référentiel de formation (dont le contenu sera détaillé ultérieurement).

Un métier en forte évolution

Le métier d'infirmier est actuellement en forte évolution. L'Observatoire National de l'Emploi et des Métiers de la Fonction Publique Hospitalière dans son « Etude prospective des métiers de la FPH » indique les facteurs qui impacte l'évolution du métier :

- Evolution démographique :
 - Augmentation de la prise en charge des personnes très âgées.
 - Démographie médicale et paramédicale comprenant la répartition sur le territoire, la spécialité (notamment gérontologie, santé mentale, ...), le secteur d'activité, ...
- Evolution de la demande de santé :
 - Patients plus exigeants, de plus en plus impliqués dans leurs soins.
 - Vieillissement de la population et augmentation de la dépendance et de la demande sociale.
- Evolution de l'offre de soins : développement de la coordination entre les différents secteurs, établissements, (notion de réseau de soins, filière, ...).
- Evolution des pratiques de soins :
 - Augmentation des prises en charge en ambulatoire et des soins à domicile.
 - Evolution des frontières dans la répartition des activités de soins entre les différents professionnels.
 - Techniques de plus en plus pointues et développement des protocoles de soins.
 - Approche globale et coordonnée de la prise en charge des patients.
 - Développement des pratiques de prévention et d'éducation thérapeutique.



- Evolution des techniques médicales (chirurgie moins invasives, diminution des séjours hospitaliers, ...).
- Evolution médico-économique (maîtrise des dépenses de santé).
- Evolution des organisations internes des établissements de santé.

Un autre constat fait, en lien notamment avec les évolutions citées, précise que « Au-delà des pratiques soignantes confirmées et fortes d'expériences, il existe des postes infirmiers qui nécessitent une expertise plus poussée... ».

Ces compétences s'acquièrent en coopération avec l'équipe médicale et sont le plus souvent renforcées par une formation continue, ... ».

En plus des infirmiers spécialisés qui, actuellement ont un diplôme d'Etat et une fonction reconnue (Infirmier Anesthésiste DE, Infirmier de Bloc Opératoire DE, Infirmier en Puériculture DE) se profilent de nouvelles expertises.

Les expertises citées sont :

- Infirmiers experts sur un thème précis : hygiène sécurité, plaies et cicatrisation...
- Infirmier de recherche clinique : collabore à la réalisation d'un ou plusieurs essais cliniques (aide à la recherche médicale).
- Infirmier coordinateur - programmation et coordination des équipes (parcours du patient, secteur médico-social, ...).
- Infirmier clinicien : consultations infirmières, aides aux équipes, ...
- ...

Une autre voie d'avenir pourrait être celle d'infirmier de pratiques avancées : « délégation d'actes médicaux mais aussi en rôle propre infirmier, comme les consultations infirmières, l'éducation des patients, ... »

Par ailleurs, le développement de passerelles entre les différents métiers de la santé permettra, à terme, une meilleure adaptation aux besoins de santé de la population et une réorientation possible du projet professionnel.

Les compétences infirmières, d'un infirmier diplômé d'Etat, « classique », expert ou spécialisé sont intimement liées à l'actualisation des connaissances par :

- La formation tout au long de la vie.
- L'expérience professionnelle.

Futur professionnel ?

Quelles sont les aptitudes à développer ?

Le soin infirmier est à la fois un art et une science. Ainsi, l'exercice de la profession nécessite :

- Des compétences techniques et relationnelles :
 - Une attention particulière à l'autre : patient et entourage.
 - Une capacité à travailler avec l'ensemble des professionnels du champ sanitaire et/ou social.
- Une concentration soutenue sur des amplitudes horaires importantes (8, 10 ou 12 heures)...
- Des compétences réflexives.
- Une curiosité pour acquérir des connaissances tout au long de sa vie professionnelle.
- ...

Quelques aptitudes attendues :

- Sens des responsabilités.
- Capacité d'adaptation.
- Rigueur et méthode.
- Organisation et travail en équipe.
- Intérêt pour « l'autre » différent.
- Concentration.
- Résistance psychique et physique.
- Capacité à s'engager.
- Curiosité.
- ...

Quelles questions se poser avant votre orientation ?

Si vous souhaitez vous engager dans la formation, n'hésitez pas à clarifier les réponses aux questions suivantes (liste non exhaustive) :

- Depuis quand souhaitez vous devenir infirmier ? Projet depuis l'enfance..., projet plus récent, reconversion,... réorientation,...
- Pourquoi devenir infirmier ?
- La confrontation à la douleur, la mort, la souffrance des autres est-elle, pour moi, supportable ?
- Suis-je assez « résistante » à la fatigue ?
- Le fait de travailler la nuit, les week-ends et jours fériés me pose-t-il problème ?
- Ai-je de bonnes capacités d'intégration ? (Equipes, Etablissements,...)
- ...



LA FORMATION INITIALE





La Direction des Soins

RECHERCHE

Convention FEHAP

Postes à pourvoir immédiatement

IADE

IDE

Puéricultrices

Technicien de Laboratoire

IBODE

Manipulateur-radio

Merci d'envoyer votre candidature : (lettre de motivation et cv).
à l'attention de Madame Seille

Hôpital Saint Camille, 2 rue des Pères Camilliens
94366 Bry-sur-Marne cedex
v.seille@ch-bry.org

www.ch-bry.com

Le CHOG : établissement public de santé
qui compte en 2009, 183 lits et places
(dont 83 lits MCO et 6 places d'hôpital)



Recrute :

IADE temps plein IBODE temps plein

Prise de
fonction
immédiate

Les conditions de recrutement sont les suivantes :

- Emoluments majorés de 40 %.
- Prise en charge du billet d'avion pour les CDD de 6 mois.
- Versement de l'indemnité de sujestion géographique pour les titulaires ou en cas de mutation ou détachement.

Contact : ISIDORE Rosange - Adjoint des Cadres aux Ressources Humaines
Tél. : 05 94 34 87 66 - Email : r.isidore@ch-ouestguyane.fr



Depuis la rentrée de septembre 2009, la formation infirmière s'inscrit dans le processus de Bologne : LMD (Licence-Master-Doctorat) et valide le niveau Licence.

Les études se déroulent dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers. En partenariat avec l'Université, elle prépare en 3 ans, au diplôme d'Etat Infirmier et à l'obtention du grade de Licence.

Le cursus de formation, fondé sur l'alternance, comprend :

- 6 semestres validant les 180 E.C.T.S. (European Crédit Transfert System) du grade de licence.
- 20 semaines de formation en alternance par semestre.
- 50 % d'enseignement en institut de formation = 2100 heures d'enseignements théoriques.
- 50 % de stage = 2100 heures de stages cliniques.

Principes pédagogiques

Au-delà de l'acquisition de connaissances et de la validation des ECTS, la formation infirmière se caractérise par les aspects suivants :

- Enseignement supérieur pour un diplôme de Niveau II (licence).
- Formation professionnaliste conduisant à un diplôme d'Etat autorisant l'exercice professionnel.
- Formation en alternance.
- Formation par les pairs.

« *Le référentiel de formation des infirmiers a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.* » (annexe 3 du référentiel de formation).

Au cours de la formation, les étudiants sont amenés à :

- Devenir des praticiens autonomes, responsables et réflexifs.
- Développer des ressources en savoirs théoriques, méthodologiques, habiletés gestuelles.
- Reconnaître ses émotions et les utiliser avec distance professionnelle.
- Développer une éthique professionnelle.

Le programme de formation s'organise autour d'axes pédagogiques tels que :

- Alternance de formation entre institut et en stage.
- Etudes de situations de soins conduisant aux 3 paliers d'apprentissage :
 - « Comprendre » : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires.
 - « Agir » : l'étudiant mobilise ses savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action.
 - « Transférer » : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.
- Parcours de formation individualisé tenant compte de la progression de chaque étudiant, accompagné par un formateur responsable du suivi pédagogique.
- Actualisation des savoirs en lien avec l'évolution des techniques et des sciences.
- Développement par l'étudiant d'une posture réflexive lui permettant de comprendre le lien entre savoirs et actions afin de construire ses compétences professionnelles.

Unités d'enseignement

Les unités d'enseignement se répartissent sur les 6 semestres :

- Unités dites « contributives » issues d'autres disciplines et concourant aux compétences infirmières :
 - Unités 1 : Sciences humaines, sociales et droit.
 - Unités 2 : Sciences biologiques et médicales.
- Unités dites « cœur de métier » :
 - Unités 3 : Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes.
 - Unités 4 : Sciences et techniques infirmières, interventions.
 - Unités 5 : Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière.
- Unités 6 : Méthodes de travail (dont anglais).

Les enseignements à l'institut de formation sont réalisés sous différentes formes :

- Cours magistraux : facultatifs (CM).
- Travaux dirigés et travaux pratiques (TD) :
 - Obligatoires.
 - Par groupes de 25 maximum.
 - Faisant appel à de méthodes pédagogiques interactives.



- Travaux personnels guidés (TPG) :
 - Recherches ou études personnelles.
 - Préparation de travaux.
 - Entretiens de suivi pédagogique individualisé.

Stages et enseignement clinique

Les stages auprès de professionnels infirmiers

Les stages cliniques comprennent obligatoirement le passage dans 4 types de terrains :

- Soins de Longue Durée et Soins de Suite et de Réadaptation.
- Soins de courte durée (Médecine, Chirurgie, Obstétrique).
- Soins en Santé Mentale.
- Soins en lieux de vie.

Les stages se répartissent de la façon suivante :

- Semestre 1 : 5 semaines.
- Semestre 2 : 10 semaines.
- Semestre 3 : 10 semaines.
- Semestre 4 : 10 semaines.
- Semestre 5 : 10 semaines.
- Semestre 6 : 15 semaines.

L'enseignement clinique

Selon la directive européenne 2005-36 : « *L'enseignement clinique se définit comme étant le volet de la formation d'infirmier par lequel le candidat infirmier apprend, au sein d'une équipe, en contact direct avec un individu sain ou malade et/ou une collectivité, à organiser, dispenser et évaluer les soins infirmiers globaux requis à partir des connaissances et des compétences acquises.* ».

Les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances acquises et d'acquisition des connaissances par :

- L'observation.
- La réalisation de soins.
- La prise en charge globale des patients.
- Le travail en équipe pluri professionnelle.

Au décours des stages, questionnement et réflexion sur la pratique seront accompagnés par un tuteur et/ou un formateur de l'IFSI.

Les stages sont reconnus « qualifiants » lorsqu'ils présentent les conditions propices à l'apprentissage de la profession, notamment :

- Un encadrement par des professionnels qualifiés.
- Des activités permettant l'apprentissage.
- Des outils pédagogiques comme les livrets d'accueil et d'encadrement.

Une Charte d'encadrement et une convention de stage lient terrains de stage, institut de formation et, pour la convention, les étudiants.

La progression de l'apprentissage en stage, compétences, actes et activités est retranscrite sur le Portfolio. Le Portfolio est un outil qui permet à l'étudiant de suivre ses acquisitions et au formateur responsable d'en faire un bilan et de conseiller l'étudiant dans son parcours de stage.

Certification professionnelle

L'acquisition des ECTS est faite à partir de l'évaluation de chaque unité d'enseignement et de chaque stage. Les résultats sont présentés et validés en Commission d'Attribution de Crédits. En cas d'échec à la première session, l'étudiant peut se représenter à la session suivante.

Le diplôme d'Etat infirmier est attribué par le Jury du diplôme d'Etat infirmier, sous la Présidence de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, aux étudiants ayant obtenu 180 ECTS. Le grade de licence est quant à lui délivré par l'Université partenaire aux étudiants ayant obtenu le diplôme d'Etat infirmier.

Compétences respectives de l'Etat et de la Région

Les articles L.4383-1 à L.4383-6 du Code de la Santé Publique précisent les compétences respectives de l'Etat et de la Région.

Compétences de l'Etat

Au niveau national, l'Etat :

- Fixe les conditions d'accès aux formations.
- Détermine les programmes de formation, l'organisation des études, les modalités d'évaluation.



- Détermine le nombre d'étudiants admis à entreprendre les études (Quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation).

Les services déconcentrés de l'Etat :

- La Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) délivre les diplômes.
- Le Directeur de l'agence régionale de santé (ARS) contrôle le suivi des programmes et la qualité de la formation, notamment en assurant la Présidence des Conseil Pédagogique et Conseil de Discipline.

Compétences de la Région

Le Conseil Régional :

- Répartit entre les Instituts de Formation en Soins Infirmiers le quota régional sur la base du Schéma Régional des Formations Sanitaires.
- Délivre les autorisations de création des instituts et leurs renouvellements.
- Agrée les directeurs d'institut de formation.
- Attribue les aides aux étudiants (bourses, ...).
- Finance le fonctionnement des instituts de formation et peut participer à leur investissement.

Se former par la voie de l'apprentissage

Il est tout à fait possible, dans un certain nombre de régions et/ou d'instituts de formation en soins infirmier d'être « Apprenti » et « étudiant en soins infirmiers », l'institut de formation est alors antenne du Centre de Formation par l'Apprentissage (CFA).

Les formations en alternance se tournent tout naturellement vers la voie de l'apprentissage. Ici, il s'agit non pas de l'apprentissage comme processus de formation, mais de la voie de l'apprentissage comme personnel salarié à part entière d'un établissement de santé ou médico-social.

L'étudiant est recruté par l'établissement de santé, après le concours, en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} année.

A ce titre, les lois, règlements et convention collective de l'entreprise lui sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

Les contrats d'apprentissage assurent aux jeunes de moins de 26 ans une formation de qualité, un financement complet de leurs études et une rémunération mensuelle selon le tableau ci-dessous :

Année d'exécution du contrat	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
18-21 ans	41 % du SMIC	49 % du SMIC	65 % du SMIC
+ 21 ans	53 % du SMIC	61 % du SMIC	78 % du SMIC

Les avantages pour l'apprenti

- La formation est entièrement gratuite pour tous les apprentis : ils ne paient ni frais de dossier, ni frais d'inscription, ni frais de scolarité.
- La rémunération de l'apprenti est exonérée d'impôts sur le revenu dans la limite du SMIC annuel.
- L'apprenti ne paie aucune cotisation sociale. Il est affilié à la sécurité sociale des salariés.
- Les années d'apprentissage comptent comme des années d'ancienneté dans l'entreprise (excepté dans les établissements publics).

Pendant ses études, l'apprenti :

- Suit le parcours de formation réglementaire comme tous ses collègues de promotion.
- A un statut de salarié.
- Fait un certain nombre de stages si la réglementation le permet auprès de son employeur.
- Doit un certain nombre d'heures de travail à son employeur au cours de l'année.

A l'issue de sa formation, l'ex-apprenti doit un « dédit formation » à son employeur au prorata du nombre d'année où il a été apprenti .

(Par exemple : s'il est apprenti au cours des 3 années de formation, il doit 3 années à son employeur après le diplôme d'Etat infirmier.)

L'adaptation au fonctionnement de l'établissement et l'intégration aux équipes se font en amont du diplôme, permettant alors une meilleure employabilité à l'issue de la formation.



Les partenaires

Les partenaires incontournables du dispositif de formation sont :

- ❑ Pour l'enseignement des Unités d'Enseignement contributives : l'université par l'intermédiaire de sa composante médecine ou santé.
- ❑ Pour l'enseignement clinique : les établissements de santé, médico-sociaux et de santé publique, les professionnels du secteur libéral et l'ensemble des infirmiers accueillant les étudiants en stage.

Les instituts de formation formalisent leurs partenariats dans le cadre de conventions tripartites.

- ❑ Convention entre Conseil Régional, Université et Groupement de Coopération Sanitaire (IFSI Publics et certains IFSI privés) ou IFSI du secteur privé.
- ❑ Convention entre Structures d'accueil en stage, Etudiants et Institut de formation.

Au-delà de cet aspect formel et réglementaire, le partenariat recouvre une collaboration de tous les instants, visant à une co-construction des projets de formation : Unités d'enseignement contributives et enseignement clinique.



LES VOIES D'ACCES





L'accès à la formation s'effectue par des épreuves de sélection réglementées par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier.

Pour passer les épreuves de sélection, vous devez obligatoirement vous inscrire dans l'institut de formation en soins infirmiers de votre choix.

Conditions d'inscription :

Pour être admis à effectuer les études conduisant au diplôme d'Etat d'Infirmier : les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

Cursus de formation intégral (hors dispenses partielles de scolarité)

(Extraits de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié)

Candidatures

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

- 1^o Les titulaires du baccalauréat français.
- 2^o Les titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 modifié susvisé, ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 susvisé.
- 3^o Les titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV.
- 4^o Les titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université.
- 5^o Les candidats de classe terminale ; leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat français. Ils doivent adresser une attestation de succès au baccalauréat à la direction de l'institut de formation en soins infirmiers où ils se présentent dans les délais requis par l'institut.
- 6^o Les titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique qui justifient, à la date du début des épreuves, de trois ans d'exercice professionnel.
- 7^o Les candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :
 - D'une durée de trois ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social, autres que les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médico-psychologique ;
 - D'une durée de cinq ans pour les autres candidats.

Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional* de présélection dans les conditions définies aux articles 5 à 10.

Epreuves de sélection

Candidats bacheliers ou équivalence, les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- Deux épreuves d'admissibilité ;
- Une épreuve d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

- Une épreuve écrite* : un travail anonyme de deux heures, notée sur 20 points. Elle comporte l'étude d'un texte comprenant 3 000 à 6 000 signes, relatif à l'actualité dans le domaine sanitaire et social. Le texte est suivi de trois questions permettant au candidat de présenter le sujet et les principaux éléments du contenu, de situer la problématique dans le contexte, d'en commenter les éléments, notamment chiffrés, et de donner un avis argumenté sur le sujet. Cette épreuve permet d'évaluer les capacités de compréhension, d'analyse, de synthèse, d'argumentation et d'écriture des candidats.
- Une épreuve de tests d'aptitude de deux heures, notée sur 20 points.* Cette épreuve a pour objet d'évaluer les capacités de raisonnement logique et analogique, d'abstraction, de concentration, de résolution de problème et les aptitudes numériques.

Les deux épreuves d'admissibilité sont écrites et anonymes.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 sur 40 aux deux épreuves. Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire. La correction est organisée par le directeur de l'institut de formation. Il peut faire appel à des personnes qualifiées sur la base d'un cahier des charges qui comprend notamment des grilles de correction.

L'épreuve d'admission

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter à une épreuve d'admission.

Elle consiste en un entretien avec trois personnes, membres du jury :

- Un infirmier cadre de santé exerçant dans un institut de formation en soins infirmiers.

(*) Prendre contact auprès de l'Agence Régionale de Santé



- Un infirmier cadre de santé exerçant en secteur de soins.
- Une personne extérieure à l'établissement formateur, qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.

Cet entretien, relatif à un thème sanitaire et social, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. L'épreuve, d'une durée de 30 minutes au maximum et notée sur 20 points, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Pour pouvoir être admis dans un IFSI, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.

Dispenses partielles de scolarité

1 Candidates titulaires d'un diplôme d'aide soignant ou d'auxiliaire de puériculture

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

Les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant et du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture justifiant de 3 ans d'exercice en équivalent temps plein (4800 heures).

L'épreuve de sélection, d'une durée de deux heures, est organisée par le directeur de l'institut et soumis au même jury de sélection que celui visé à l'article 13.

Elle consiste en une analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

Cet examen permet d'évaluer l'aptitude à poursuivre la formation, notamment les capacités d'écriture, d'analyse, de synthèse et les connaissances numériques. Les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 15 sur 30 à cette épreuve.

Les candidats issus de ces épreuves de sélection sont dispensés de 3 Unités d'Enseignement et du stage de 5 semaines au cours du semestre 1.

Ils sont intégrés à hauteur de 20 % maximum au quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation.

2 Candidates issues de la Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES)

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission sur dispense des épreuves écrites d'admissibilité :

- Les candidats non admis à poursuivre les études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme et ayant validé les unités d'enseignements de la 1^{ère} année commune aux études de santé.

- Les candidats inscrits à la 1^{ère} année commune aux études de santé (admission subordonnée à la réussite des unités d'enseignements de la PACES).

Les candidats issus de l'épreuve d'admission sont dispensés de 4 Unités d'Enseignement au cours du semestre 1.

Ils sont intégrés à hauteur de 10 % maximum au quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation.

3 Candidates titulaires d'un diplôme infirmier étranger

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection organisées simultanément à celles des autres candidats :

Les titulaires d'un diplôme d'infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un État membre de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse.

Les épreuves de sélection sont au nombre de trois :

- Une épreuve d'admissibilité ;
- Deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, suivi de cinq questions permettant en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française, les connaissances dans le domaine sanitaire et social, les capacités d'analyse et de synthèse et les connaissances numériques.

Cette épreuve d'une durée de deux heures est notée sur 20 points.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission, consistant en une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

Les épreuves d'admission au nombre de 2 :

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes maximum, consiste en un entretien en langue française avec deux personnes membres du jury :

- Un infirmier cadre de santé exerçant dans un institut de formation en soins infirmiers.
- Un infirmier cadre de santé exerçant en secteur de soins.



Cette épreuve permet, à partir de la lecture de son dossier d'inscription, d'apprécier le parcours professionnel du candidat et ses motivations. Elle est notée sur 20 points.

L'épreuve de mise en situation pratique, d'une durée d'une heure, dont quinze minutes de préparation, elle porte sur la réalisation de deux soins en rapport avec l'exercice professionnel infirmier.

Cette épreuve doit permettre aux deux mêmes membres du jury d'apprécier les capacités techniques et gestuelles des candidats.

Elle est notée sur 20 points.

Pour être admis dans un institut de formation en soins infirmiers, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Les candidats issus de l'épreuve d'admission peuvent être dispensés d'unités d'enseignements et ou de stage, sur proposition du Directeur de l'Institut de Formation à partir du niveau de formation initiale, du résultats aux épreuves de sélection et de l'expérience professionnelle.

Ils sont admis à hauteur de 2 % du quota d'étudiants admis en 1^{ère} année de formation.

4 Autres professions de santé

D'autres professions de santé peuvent avoir accès, selon des modalités réglementées par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié avec dispenses de scolarité aux études infirmières.

Nous pouvons citer les professions suivantes :

- Médecins et étudiants en médecine.
- Sages-femmes ayant effectués 2 ans d'exercice professionnel.
- Les masseurs-kinésithérapeutes, pédicures podologues, ergothérapeutes, manipulateurs en électroradiologie, ...

Il est à noter que des passerelles existent aussi vers ces métiers pour les professionnels infirmiers.

Résultats

Certains instituts de formation se regroupent pour organiser un concours commun.

Dans ce cas les candidats s'inscrivent dans l'IFSI de leur premier choix et indiquent l'IFSI de choix 2.

Après affichage, tous les candidats sont personnellement informés de leurs résultats. Les étudiants doivent donner leur accord dans le 10 jours suivant l'affichage des résultats. Ils bénéficient d'un délai de 4 jours après leur acceptation pour s'inscrire dans l'institut concerné et acquitter les droits d'inscription.

L'admission définitive dans un IFSI est subordonnée à la production :

- Au plus tard le 1^{er} jour de la rentrée, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- Au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Les formations préparatoires

Les candidats souhaitant se préparer aux épreuves de sélection, liste 1 (bacheliers, ...) ou liste 2 (AS et AP) peuvent s'inscrire dans différentes formations préparatoires.

En présentiel, dans un grand nombre d'IFSI ou autres structures de formation, par e-learning ou dans des organisations mixtes.



LA VIE EN INSTITUT DE FORMATION





Le service de santé des armées recrute des IBODE et IADE pour ses hôpitaux

Au quotidien : blocs opératoires récents, outils performants, équipes dynamiques.



Ponctuellement : missions extérieures dans les hôpitaux médico-chirurgicaux et antennes chirurgicales déployés à l'étranger pour le soutien des militaires français (Centrafrique/Mali/Tchad...) et pour des missions d'aide aux populations (réfugiés syriens/séisme Haïti...).

Des formations spécifiques préparent à ces missions.

Profil

- Nationalité française
- Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- Pas d'expérience exigée
- Adhésion aux valeurs militaires

Statut

- Militaire infirmier et technicien des hôpitaux des armées (MITHA), sous-officier
- Grille indiciaire identique à celle de la fonction publique hospitalière + primes
- Contrat initial de 3 ans renouvelable



Le service de santé des armées

Qui sommes-nous ?

15 000 femmes et hommes, civils et militaires, dont 4 500 paramédicaux.

Les professionnels de santé du SSA sont tous diplômés d'Etat et suivent des formations spécifiques à l'exercice en milieu militaire.

Notre cœur de métier

Le parcours de soin du militaire. Être au plus près du blessé militaire pour lui offrir la meilleure chance de survie et de récupération fonctionnelle, avant évacuation vers nos hôpitaux. Préparer les militaires sur le plan médical et suivre leur état de santé tout au long de leur vie.

Acteur de santé publique

8 hôpitaux d'instruction des armées ouverts à tous les assurés sociaux, intégrés dans le territoire de santé. Participation aux actions gouvernementales de réponse aux crises sanitaires (grippe, SRAS, Ebola...).

② Section recrutement : 01 41 93 27 85 ou 25 09

www.defense.gouv.fr/sante



Un institut de formation en soins infirmiers assure plusieurs missions.

- Formations initiales infirmières et aides-soignantes.
- Formations préparatoires.
- Formations continues.
- Documentation et recherche.

La plupart des IFSI sont rattachés à des établissements hospitaliers publics, d'autres sont associatifs, rattachés ou non à des établissements hospitaliers.

La vie en institut de formation dépend tout à la fois des missions assurées, des effectifs en formation, de la nature des conventions avec l'université, du milieu urbain ou rural et de la localisation intra ou extrahospitalière des instituts, etc.

Un grand nombre d'entre eux permettent un accès :

- A une restauration collective ou au restaurant universitaire au tarif CROUS.
- A un centre de documentation ou à des bibliothèques universitaires,
- Aux œuvres du CROUS, de part le statut étudiant (carte étudiant).
- ...

Les étudiants sont impliqués dans la vie étudiante au cours de leur formation par :

- Les associations étudiantes à la fois locales et nationales (FNESI, ...).
- Leur participation aux différentes instances par l'élection des représentants aux :
 - Conseil Pédagogique.
 - Conseil de Discipline.
 - Conseil de la Vie Etudiante.
 - Commission spécialisée (GCS IFSI Publics/privés).
- Des initiatives comme la mise en place de tutorat inter promotions.
- ...

Lors des stages, les étudiants suivent le plus souvent les horaires (durée de travail et amplitude de 7 à 12 heures,...) des équipes de professionnels. Ils peuvent être amenés à travailler les week-end et jours fériés, les matins, après-midis, nuits. Ils ont le plus souvent accès à la restauration collective des établissements de santé.



LES FORMATIONS POST-DEI





Depuis 2009, la formation infirmière a intégré les accords de Bologne. Le diplôme d'Etat infirmier, avec 3 d'études, attribue le niveau Licence. En conséquences, plusieurs formations diplômantes post-DÉI se situeront au niveau Master. Au terme du processus de Bologne le Doctorat devrait être accessible aux professionnels qui en ont tout à la fois les capacités et les compétences.

Trois types de formation existent aujourd'hui :

- Les formations spécialisées ;
- Le diplôme Cadre de Santé ;
- Les Masters de Recherche et de Pratiques Avancées.

Les Formations Spécialisées

Les formations dites « spécialisées » s'inscrivent dans la « réingénierie » des métiers de la santé, actuellement en cours. C'est-à-dire que les référentiels « métier » (référentiels d'activités et de compétences) et référentiel de formation sont élaborés ou réajustés.

Ces formations débouchent, avec une reconnaissance salariale du diplôme, sur les métiers de :

- Infirmier Anesthésiste Diplômé d'Etat (IADE)** : il a plus spécifiquement en charge la sécurité du patient au cours de son anesthésie, que celle-ci soit générale ou locale, qu'elle ait lieu au bloc opératoire, dans le cadre de la médecine d'urgence ou de la prise en charge de la douleur. Au terme de la formation, le grade de master est attribué en même temps que le diplôme d'Etat (décret 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade Master).
Formation en alternance de 2 ans, 4 semestres et 120 ECTS. (Présentation de la formation d'IADE et du Syndicat National des Infirmiers Anesthésistes (SNIA) de page 38 à 47).
- Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'Etat (IBODE)** : il exerce en bloc opératoire ou secteur associé et contribue en toute sécurité aux soins dispensés au patient pour une intervention chirurgicale. Depuis le décret 2015-74, des actes exclusifs à sa fonction, notamment celle d'aide opératoire, lui sont reconnus. (Présentation de la formation d'IBODE et de l'Union Nationale des Associations d'infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat (UNAIBODE) de page 48 à 55).

- **Infirmier en Puériculture Diplômé d'Etat (Puer DE)** : il exerce des activités de soin et d'éducation dans les établissements de santé accueillant des enfants de la naissance à l'adolescence, dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et dans les services de protection et de promotion de la santé de l'enfant et de la famille (présentation de la formation Puer DE en pages 56 et 57).

L'inscription dans les formations spécialisées s'effectue auprès des instituts de formations spécialisés :

- Sur épreuves de sélection.
- Dès l'obtention du DEI pour la formation d'infirmier en Puériculture.
- Après 2 ans d'exercice professionnel infirmier pour les IADE et IBODE.

La durée des études, qui s'effectue en alternance, est aujourd'hui de :

- IADE : 2 ans.
- IBODE : 18 mois.
- Puéricultrice : 1 an.

La formation Cadre de Santé

Le cursus Cadre de Santé, à l'instar des formations spécialisées, est aussi en cours de réingénierie. (Présentation de la formation de Cadre de Santé et de l'Association nationale des cadres Infirmiers et médico-techniques (ANCIM) de page 62 à 70).

Ce parcours de formation débouche sur les deux métiers ci-dessous avec une reconnaissance salariale du diplôme.

- Cadre de santé en secteur de soins qui organise l'activité paramédicale, anime l'équipe et coordonne les moyens d'un service de soins, médico-technique ou de rééducation, en veillant à l'efficacité et la qualité des prestations. L'exercice s'effectue en service de soins intra ou extrahospitalier, mais aussi sur des missions transversales.
- Cadre de santé formateur qui exerce dans le cadre des instituts de formation initiale ou continue :
 - Forme des professionnels paramédicaux et organise les conditions de leurs apprentissages.
 - Réalise des actions de formation concernant les soins (techniques, management, pédagogie des soins, etc.). Au terme de la réingénierie, le niveau Master pourrait-être attribué aux futurs Cadres de Santé.



L'inscription s'effectue auprès des instituts de formation Cadre de Santé :

- Sur épreuves de sélection.
- Après 4 ans d'exercice professionnel infirmier (ou exercice en lien avec d'autres diplômes de santé pour les filières médico-techniques et de rééducation).

La durée des études, effectuées en alternance, est aujourd'hui de 10 mois.

Les formations Master Recherche en Sciences Infirmières et Pratiques avancées

En quelques années, l'offre de formation Master en soins infirmiers se développe et se diversifie.

Alors que pour l'obtention du grade de Master, la convention entre université et institut de formation est de règle, pour le diplôme de Master, la formation est directement dispensée par l'université seule ou en partenariat l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP).

Ces Master s'organisent autour de 2 axes qui ne s'excluent pas l'un de l'autre :

- Les Pratiques Avancées.
- La Recherche.

Les pratiques avancées (Extrait de l'intervention de Mme Jane-Laure DANAN, Vice-Présidente de la formation infirmière lors des Journées Nationales du CEFIEC en 2011 à PARIS).

Définition québécoise relative aux infirmières de pratiques avancées (IPA).

« Ce professionnel fournit aux clients des soins infirmiers, soit sous forme de soins directs, soit par des services de consultation et d'éducation à la santé... .

L'infirmier praticien possède de préférence une maîtrise ou un doctorat en sciences infirmières.

Domaine d'expertise : les IPA

- Offrent des services de santé de base qui complètent les soins dispensés par les médecins.*
- Diagnostiquent et soignent les maladies communément répandues.*
- Prescrivent des médicaments.*
- Font partie d'une équipe interdisciplinaire ou travaillent seuls dans des régions rurales éloignées.*
- Travaillent avec les individus, les familles, les collectivités et les autres professionnels de la santé.*

Advanced practice = Nurse practitioner / Clinical Nurse Specialist

L'infirmière praticienne est de niveau Master. Il n'est pas obligatoire d'avoir une expérience d'infirmière en unité de soins avant d'entrer dans ce programme de formation. La NP se spécialise parmi les disciplines médicales que l'on connaît : soins infirmiers en gériatrie, oncologie, santé scolaire, psychiatrie, néonatalogie, infectiologie, cardiovasculaire, diabétologie, etc.

La NP a le droit de prescription, interprétation des résultats biologiques. Elle peut travailler de façon totalement autonome ou bien le plus souvent en collaboration avec des médecins.

Elle est très présente dans des structures de santé primaire et sa prise en charge favorise alors la prévention, l'éducation des patients, le dépistage, etc.

Elle peut travailler aussi dans des cabinets de médecins pour le suivi des patients chroniques ou pour des prises en charge aiguë simple. (infirmière de premier recours) ».

En parallèle avec les premiers Masters de Pratiques Avancées en France, se développent des Master de Recherche Clinique ouvrant la porte, à terme, à de futurs doctorants.

Quelques exemples de Masters existants :

- Cancérologie.
- Coordination de parcours complexe.
- Santé Mentale.
- Gérontologie.
- ...

Par ailleurs, plusieurs universités se proposent de créer, au sein de leur composante Santé, un département de Sciences Infirmières visant à :

- Promouvoir l'accès au Doctorat en Soins Infirmiers.
- Développer la recherche en soins infirmiers dans le domaine clinique, en santé publique, formation et gestion des soins infirmiers,

L'Association pour la Recherche en Soins Infirmiers (A.R.S.I.) qui a pour objet depuis de nombreuses années de promouvoir la recherche, les appels à Projets de Recherches en Soins Infirmiers (PRSI) suscitent et soutiennent la recherche dans le domaine des Sciences Infirmières.



PRÉSENTATION DU SNIA ET DE LA FORMATION D'IADE

Présentation du SNIA

Le S.N.I.A est un syndicat professionnel (lois des 21 mars 1884 et 12 mars 1920), créé en 1951.

Le S.N.I.A. est une organisation apolitique.

Il a pour objet de resserrer les liens de solidarité, de lutter pour la défense des intérêts professionnels et de promouvoir le statut professionnel de ses adhérents.



- ❑ Le SNIA a un siège de droit au Haut Conseil des Professions Paramédicale (HCPP).
- ❑ Le SNIA représente la profession lors de toutes les négociations relatives à l'exercice de la profession (programme des études, aux conditions de travail, ingénierie des métiers, grilles salariales ...) avec les autorités gouvernementales et/ou avec les médecins anesthésistes et les autres associations professionnelles.
- ❑ Il a édité ses propres recommandations professionnelles, et fait régulièrement des enquêtes démographiques et de pratiques, outils fondamentaux à la reconnaissance des Infirmiers Anesthésistes.
- ❑ Le SNIA assure la défense des intérêts individuels et/ou collectifs des professionnels. Il prodigue ses conseils dans de nombreux domaines (statutaire, pratiques professionnelles, conditions de travail, situations conflictuelles...),
- ❑ Le SNIA veille au respect de l'exclusivité de compétence.
- ❑ Le SNIA est membre fondateur et représente la France au sein de l'I.F.N.A. (Fédération Internationale des Infirmiers Anesthésistes).
- ❑ Le SNIA est membre fondateur du GPAR : Groupement Professionnel en Anesthésie Réanimation, rassemblant les organisations professionnelles IADE et Médecins Anesthésistes-Réanimateurs sur une plateforme commune de défense de la sécurité des soins en Anesthésie.

Pour l'information de nos adhérents, un bulletin est publié trois fois par an et des lettres quand l'actualité le nécessite.

Au sommaire : En plus de l'actualité syndicale, vous retrouvez des articles scientifiques, les textes officiels concernant la profession et la pratique anesthésique, les annonces congrès et journées de formation, les grilles de salaires de la F.P.H, des offres d'emploi, etc.

L'espace « Adhérents » de notre site Internet www.snia.net donne également accès à de nombreuses informations (accès réservé par codes personnels transmis lors de l'adhésion)

Le S.N.I.A. étant un syndicat représentatif de la profession d'infirmier anesthésiste, la cotisation syndicale annuelle ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de son montant sur présentation d'un reçu.

Toutes les actions entreprises par le SNIA ont un coût, transports, fonctionnement, élaboration de référentiel, participations aux réunions, consultations d'experts, actions en justice en cas de mise en cause d'un IADE ou menace sur la profession...

Vos adhésions sont indispensables pour remplir toutes les missions et obligations imposées par les gouvernements successifs et participer à la lutte pour la reconnaissance et la juste considération de notre profession.

Le budget et les comptes sont publics. Ils peuvent être consultés à tout moment.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à nous contacter.

www.snia.net





Le parcours pour devenir Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste, les candidats doivent :

- ❑ Être titulaires du Diplôme d'État d'Infirmier (certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier).
- ❑ Justifier de deux années minimum d'exercice, en équivalent temps plein de la profession d'infirmier au 1^{er} janvier de l'année du concours.
- ❑ Avoir subi avec succès les épreuves d'admission à la formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste, organisées par chaque école.
- ❑ Avoir acquitté les droits d'inscription (sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la défense).
- ❑ Avoir souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais de scolarité fixés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire (sauf dans les centres d'instruction relevant du ministère de la défense).

Concours d'entrée

Les épreuves de sélection évaluent l'aptitude des candidats à suivre l'enseignement conduisant au diplôme d'état d'infirmier anesthésiste. Elles comprennent :

- ❑ **Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité** de deux heures qui permet tant d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'État d'infirmier que ses capacités rédactionnelles.

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu à l'épreuve une note supérieure ou égale à la moyenne.

La liste par ordre alphabétique des candidats déclarés admissibles est affichée à l'école. Chaque candidat reçoit une notification de ses résultats.

- ❑ **Une épreuve orale d'admission** permettant d'apprécier les capacités du candidat :
 - à décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins ;
 - à analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle ;
 - à exposer son projet professionnel ;
 - à suivre la formation.

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats.
Une note au moins égale à la moyenne est exigée.

Sont déclarés admis les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'autorisation de l'école, sous réserve que le total des notes obtenues aux épreuves de sélection soit égal ou supérieur à la moyenne.

En cas d'égalité de points, le classement est établi en fonction de la note obtenue à l'épreuve d'admissibilité.

En cas de nouvelle égalité, le candidat le plus âgé sera classé le premier.

Une liste complémentaire peut être établie. Les candidats inscrits sur cette liste doivent justifier d'un total de points obtenus aux deux épreuves égal ou supérieur à la moyenne. La liste complémentaire est valable jusqu'à la rentrée pour laquelle les épreuves de sélection ont été ouvertes.

Toute place libérée sur la liste principale du fait d'un désistement ou d'une demande de report de scolarité peut être pourvue par un candidat classé sur la liste complémentaire établie à l'issue des mêmes épreuves d'admission.

Admissions (« Passerelles »)

Peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école :

- Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme ;
- Les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- Les titulaires d'un diplôme d'État d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Ces candidats déposent auprès de l'école de leur choix un dossier comprenant :

- Un curriculum vitae ;
- Les titres et diplômes ;
- Un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- Une lettre de motivation.



Ces candidats sont dispensés des épreuves d'admission.

Ils sont sélectionnés sur dossier et entretien par le jury d'admission

Ils peuvent être dispensés de la validation d'une partie des unités d'enseignement par le directeur de l'école, après avis du conseil pédagogique. Ces dispenses sont accordées après comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités d'enseignement du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste.

Des compléments de formation peuvent être proposés par le directeur de l'école après avis du conseil pédagogique en fonction du cursus antérieur du candidat.

La Formation IADE

- Les études sont d'une durée de vingt-quatre mois,
- organisées en quatre semestres universitaires,
- à temps plein. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques, et des enseignements pratiques, répartis en unités d'enseignement dont les modalités de validation sont définies dans la maquette de formation ci-dessous.

Maquette de formation IADE

CALENDRIER	Répartition du temps de formation MASTER IADE								TPG	Par EU CM/ TD+ TPG	ECTS			
	1 ^{er} Semestre		2 ^{er} Semestre		3 ^{er} Semestre		4 ^{er} Semestre							
	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures	Semaines	Heures						
Enseignements théoriques, travaux recherche	8	280	6	210	8	280	4	140	26	910				
UE1 : SCIENCES HUMAINES, SOCIALES ET DROIT					45			30		75	30	105		
UE2 : SCIENCES PHYSIQUES, BIOLOGIQUES ET MÉDICALES		60		60						120	30	150		
UE3 : FONDAMENTAUX DE L'ANESTHÉSIE, RÉANIMATION ET URGENCE		135		105						240	60	300		
UE4 : EXERCICE DU MÉTIER D'IADE dans des domaines spécifiques		30		0		110		45		185	50	235		
UE5 : ÉTUDES ET RECHERCHE EN SANTÉ		15		15		60		35		125	60	185		
UE6 : INTÉGRATION DES SAVOIRS		40		30		30		30		130	50	180		
UE7 : MÉMOIRE PROFESSIONNEL					35			0		35	70	105		
		280		210		280		140		910	350	1260		
ENSEIGNEMENTS CLINIQUES STAGES	14	490	14	490	14	490	16	560	58	2030		60		
TRAVAIL PERSONNEL GUIDE (1) TPG	3	105	2	70	3	105	2	70	10	350				
Congrès annuels CA	1	35	4	140	1	35	4	140	10	350				
Total des 2 ans	26	910	26	910	26	910	26	910	104	3640		120		

Stages Cliniques

ENSEIGNEMENTS CLINIQUES (STAGES) 58 semaines réparties sur 4 semestres

DISCIPLINES INCONTOURNABLES...	Durée minimal obligatoire par spécialité (semaines)	Total des stages (semaines)
Anesthésie réanimation en chirurgie viscérale : chirurgie générale, digestive, endoscopies, vasculaire, urologique, gynécologique...	8	
Anesthésie réanimation en chirurgie céphalique tête & cou : ORL, OPH, maxillo-faciale	4	
Anesthésie réanimation en chirurgie orthopédique ou traumatologique	4	
Anesthésie réanimation obstétricale	4	
Anesthésie réanimation pédiatrique	4	
Prise en charge en pré-hospitalier (SMUR, Urgence...)	4	
Prise en charge de la douleur y compris sophrologie, hypnose...	2	
Stage au sein d'une équipe	4	
	34	58

Pour les 24 semaines restantes : au moins 8 semaines seront au choix de l'étudiant et le reste (16 semaines) est réparti par l'équipe pédagogique (adaptation parcours de formation, choix en fct de l'intérêt pédagogique, discipline novatrice ou pertinente).

Le temps de surveillance post interventionnelle est intégré dans les stages cités ci-dessus

Modalités d'attribution du Diplôme d'État d'Infirmier Anesthésiste grade Master

Le diplôme d'état d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel (voir le référentiel de compétences)

- 60 crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- 60 crédits européens pour la formation pratique en stage.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

La validation des unités d'enseignement est attestée par un jury semestriel.

Chaque semestre, le responsable pédagogique et le formateur responsable du suivi pédagogique présentent au jury semestriel les résultats des étudiants afin que celui-ci se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant. Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés au jury semestriel, lequel décide de présenter ou non l'étudiant infirmier anesthésiste devant le jury d'attribution du diplôme d'État avec le grade Master*.

*Grade Master conféré en 2014 : <http://www.snia.net/actualiteacutes/archives/06-2014>

Référentiel de formation : <http://www.snia.net/referentiel-de-formation.html>

Référentiel de compétences : <http://www.snia.net/referentiel-de-competences.html>

Référentiel d'Activités : <http://www.snia.net/referentiel-dactivites.html>



Annuaire des écoles d'IADE

VILLE	ADRESSE
AMIENS	Hôpital Sud Avenue René Laënnec-Salouel - 80054 AMIENS Cedex 1
BESANCON	I.F.S.I. Rue des Tilleroyes - 25030 BESANCON Cedex
BORDEAUX	Ecole IADE - C.H.U. de Bordeaux - IMS Pellegrin Rue Francisco Ferrer - 33076 BORDEAUX Cedex
BREST	C.H.U. La Cavale Blanche Boulevard Tanguy Prigent - 29609 BREST Cedex
CAEN	C.H.R.U. Avenue de la Côte de Nacre - 14033 CAEN Cedex
CLERMONT-FERRAND	C.H.U. G. MONTPIED B.P. 69 - 63003 CLERMONT FERRAND Cedex 1
DIJON	C.H.U. 12, Bld Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 77908 - 21019 DIJON Cedex
GRENOBLE	C.H.U. Hôpital Nord B.P. 217 - Bât. Ecoles Paramédicales LA TRONCHE - 38043 GRENOBLE Cedex 9
LILLE	C.H.R.U. Institut Gernez-Rieux - Rue du Dr Schweitzer - 59037 LILLE Cedex
LIMOGES	Le Cluzeau 23, Avenue D. Larrey - 87042 LIMOGES Cedex
LYON	I.F.C.S. Secteur Est 5, Avenue Esquirol - 69424 LYON Cedex 03
MARSEILLE	I.R.F.S.S. - Houphouet Boigny 416, Chemin de la Madrague - 13314 MARSEILLE Cedex 15
MONTPELLIER	I.F.E 1146, Avenue du Père Soulard - 34059 MONTPELLIER Cedex 5
NANCY	C.H.U. de Nancy Rue du Morvan - Hôpital Brabois - 54511 VANDOEUVRE Cedex

TELEPHONE	FAX	SITE INTERNET
Ecole : 03 22 45 54 88	03 22 45 54 89	
Ecole : 03 81 41 50 17	03 81 41 96 00	
05 56 79 55 83	05 56 79 61 08	
02 98 34 71 01	02 98 34 78 79	www.chu-brest.fr
02 31 06 49 28	02 31 06 49 38	www.chu-caen.fr Rubrique enseignement
Ecole : 04 73 75 13 56	04 73 75 13 47	
03 80 29 38 43	03 80 29 30 11	
04 76 76 50 56	04 76 76 87 45	
Ecole : 03 20 44 44 72	03.20.44.60.85	www.chru-lille.fr Rubrique formation http://lade.chru-lille.fr
05 55 05 62 80	05 55 05 65 26	www.chu-limoges.fr
Ecole : 04 72 11 67 10	04 72 11 67 36	
04 91 96 67 88	04 91 96 67 96	
Ecole : 04 67 33 88 35		www.chu-montpellier.fr
Ecole : 03 83 15 38 49	03 83 15 43 25	



VILLE	ADRESSE
NANTES	I.F.I.S. 50, Route de Saint Sébastien - 44093 NANTES Cedex 1
NEUILLY SUR MARNE	I.F.I.T.S. Théodore Simon - Ecole IADE 3, Avenue Jean Jaurès - 93331 NEUILLY / MARNE
NICE	Fondation Bellet 10, Avenue Banco - 06300 NICE
PARIS AP-HP	Hôpital Salpêtrière 47, Boulevard de l'Hôpital - 75013 PARIS
POITIERS	C.H.U. - Ecole IADE - 4 ^{ème} étage IRFPS 2 Rue de la Milètrie - 86021 POITIERS Cedex
POINTE A PITRE (GUADELOUPE)	Ecole Inter-Régionale d'IADE - C.H.U. de Pointe à Pitre Abymes 97159 POINTE A PITRE - GUADELOUPE
REIMS	C.H.U. de Reims. 45, Rue Cognacq-Jay - 51092 REIMS Cedex
RENNES	C.H.R.U. Pontchaillou Rue H. Le Guilloux - 35033 RENNES Cedex 9
ROUEN	ECOLE IADE - E.R.F.P.S. 1, Rue de Germont - 76031 ROUEN Cedex 1
ST GERMAIN EN LAYE	C.H.I.P.S.G. 20, Rue Armagis - 78105 ST GERMAIN EN LAYE Cedex
SAINT PIERRE (ILE DE LA RÉUNION)	Instituts d'Etudes en Santé - IRIADE CHU de la Réunion Site du GHSR BP 350 97448 SAINT-PIERRE Cedex
STRASBOURG	I.R.F. 6, Rue Saint Marc - 67000 STRASBOURG Cedex
TOULOUSE	C.H.U 330, Avenue de Grande Bretagne - 31059 TOULOUSE Cedex
TOURS	Ecole IADE - C.H.U. TOURS 37044 TOURS Cedex 1

TELEPHONE	FAX	SITE INTERNET
Ecole : 02 40 84 67 45	02 40 84 68 62	www.chu-nantes.fr
01 49 44 36 44	01 49 44 36 01	
Secrétariat : 04 92 03 21 20	04 92 03 21 28	
01 42 16 07 00	01 42 13 60 20	
Secretariat : 05 49 44 37 78	05 49 44 37 80	
05 90 93 48 80	05 90 93 45 85	
Secretariat : 03 26 78 74 61	03 26 78 83 20	
02 99 28 24 94	02 99 28 24 34	www.ifchurennes.fr
02 32 88 86 01	02 32 88 83 48	
Secrétariat : 01 39 27 46 70	01 39 27 46 77	
Secrétariat : 02 62 35 90 00	02 62 35 93 00	
03 88 11 60 39 03 88 11 60 12	03 88 11 53 13	www.chru-strasbourg.fr
05 61 77 24 19	05 61 77 77 73	www.chu-toulouse.fr
02 47 47 38 71	02 47 47 86 61	www.chu-tours.fr Mail : ecole.iade@chu-tours.fr



PRÉSENTATION DE L'UNAIBODE ET DE LA FORMATION D'IBODE



Présentation de l'UNAIBODE

L'UNAIBODE est l'Union Nationale des Associations d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire Diplômé(e)s d'Etat.

Elle est ouverte statutairement à tous les infirmier(e)s titulaires de la spécialisation de Bloc Opératoire reconnue par l'obtention du Diplôme d'Etat d'Infirmier(e)s de Bloc Opératoire.

Elle regroupe actuellement 19 associations régionales : Nouvelle Calédonie (ACALIBO), Aquitaine (AIBOA), Bretagne (AIBOB), Est (AIBODEE), Midi-Pyrénées (AIBOMP), Pays de Loire (APLIBODE), Rhône-Alpes (AIBORRA), Nord (AIDBORN), Île-de-France (AIFIBODE), Alsace (AISOIF), Provence Côte d'Azur (AISOPCA), Lorraine (ALIBODE), Polynésie (APOLIBO), Réunion (ARIBODE), Languedoc-Roussillon (ARIBOLR), Nord Est (ARIBONE), Normandie (ASIBONOR), Centre (ATIBODE), Auvergne et Limousin (IBORAL).

Elle est membre fondateur de l'EORNA (Européan Opérating Room Nurses Association) et possède une commission européenne la CEF (Cellule Europe France).

En 2011, l'Unaibode a créé sa société savante, la SoFERIBO (SOciété Française d'Evaluation et de Recherche Infirmière en Bloc Opératoire), pour répondre à son objectif de développement de la recherche en soins infirmiers en bloc opératoire.

L'Unaibode s'est fixée comme objectifs de :

- DEFENDRE L'exercice de la profession.
- PROMOUVOIR La qualité des soins au bloc opératoire.
- REGROUER Les IBODE de France, d'Europe et du Monde.
- DEVELOPPER La recherche en soins infirmiers au bloc opératoire.
- ASSURER La formation continue des adhérents.

Carte des associations régionales



Pour plus d'informations

16, Rue Daguerre Escalier F - 75014 PARIS

Mail : unaibode@gmail.com

Tél. 01 43 27 50 49

Facebook : [Uhaibode](#)

www.unaibode.fr



Formation des IBODE

Règlementation. Durée de formation

Le décret n°71 388 crée le certificat d'infirmier de salle d'opération le 21 mai 1971, qui deviendra Diplôme d'Etat le 4 octobre 2001 (décret n°2001 928).

Depuis 2015, des actes prescriptibles exclusivement aux Ibode sont enseignés au cours de la formation : Décret n°2015-74 du 27 janvier 2015 modifiant l'exercice des Ibode réglementé par les articles du Code de la Santé Publique R. 4311-11, R. 4311-11-1, R. 4311-11-2, reconnaît des actes infirmiers relevant de la compétence exclusive des infirmiers de bloc opératoire.

Le contenu et les objectifs de la formation actuelle, en 18 mois, datent du 22 octobre 2001, modifié par l'arrêté du 12 mars 2015.

La durée totale de la formation est maintenant composée ainsi :

Théorie : 919h en 30 semaines et 3 jours.

Suivi pédagogique : 30h soit 1 semaine.

Enseignement clinique : 1316h en 37 semaines de 35h et 3 jours.

Formation autogérée : 30h soit 1 semaine.

TOTAL : 2295h en 70 semaines + Congés payés 8 semaines.

- Enseignement théorique : 919h

Module 1 : 120h Hygiène hospitalière et prévention des infections nosocomiales.

Module 2 : 120h L'infirmier de bloc opératoire et l'environnement technologique.

Module 3 : 330h L'infirmier de bloc opératoire et la prise en charge de l'opéré au cours des différents actes chirurgicaux.

Module 4 : 300h L'infirmier de bloc opératoire dans la maîtrise de sa fonction.

Module 5 : 49h Activités réalisées en l'application d'un protocole médical conformément aux Art. R. 4311-1-1 et R. 4311-1-2 du code de Santé Publique. Les actes exclusifs :

Evaluations : Epreuves de validation par module.

- Enseignement clinique

Stages Obligatoires : 2x4 semaines Chirurgie ostéo-articulaire.

2x4 semaines Chirurgie viscérale : digestif, urologie, gynécologie.

1 semaine Hygiène hospitalière.

1 semaine Stérilisation centralisée.

1 semaine Service d'Endoscopie.

Stages Optionnels : 18 semaines et 3 jours organisés en fonction du projet professionnel de l'élève et du projet pédagogique de l'école dans au moins 3 secteurs chirurgicaux et qui ont une durée au moins égale à 2 semaines.

Evaluations : validation de chaque stage et 3 Mises en Situation Professionnelle.

Epreuves du diplôme d'État d'Infirmier de Bloc Opératoire :

- Travail d'Intérêt Professionnel.
- Mise en Situation Professionnelle.

Objectifs

Les objectifs de la formation dispensée par les Ecoles d'IBO sont de :

- Elaborer un processus de soins infirmiers personnalisés adaptés au contexte de son activité ;
- Garantir et faire respecter les règles d'hygiène et de participer à l'évolution des pratiques ;
- Garantir et faire respecter la sécurité des personnes dans le contexte technologique des secteurs d'activités ;
- Dispenser des soins adaptés aux différentes techniques chirurgicales en garantissant la sécurité de l'opéré, des personnes et de l'environnement ;
- Travailler en équipe et participer à la formation des personnes intervenant dans les différents secteurs associés ;
- Agir comme partenaire de santé dans le cadre législatif et réglementaire, déontologique et éthique ;
- Participer à la gestion et à l'organisation de ses domaines d'activité afin de permettre la maîtrise conjointe de la qualité et des coûts ;
- Evaluer et réajuster sa pratique professionnelle.

Chaque école construit son propre projet pédagogique en réponse à ces critères et à la réglementation.

Formation Actes exclusifs

Arrêté du 27 janvier 2015 relatifs aux actes et aux activités et à la formation complémentaire relatif au décret 2015-74.

Pour se mettre en conformité avec le décret du 27 janvier 2015, les IBODE ayant un diplôme antérieur au décret doivent suivre et valider une formation complémentaire de 49h, avant le 31 décembre 2020.



Cette formation est dispensée dans les écoles d'IBODE sur 7 jours continus ou non mais répartis sur 5 mois maximum.

Objectifs des professionnels

En partenariat avec l'AEEIBO (Association des Enseignants et des Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opératoire), l'Unaibode revendique auprès du Ministère de la Santé et des instances législatives :

- La réingénierie du diplôme en vue de la « masterisation » de la formation.

Accès à la formation

Les infirmiers ou sages-femmes diplômés d'Etat ou toutes personnes autorisées.

- Justifiant de deux années d'expérience professionnelle.
- Ayant réussi les épreuves d'admission à la formation préparant au Diplôme d'Etat d'Infirmiers de bloc opératoire.
- Ayant acquitté les droits d'inscription au concours.
- Et, depuis 2014, par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience :

Les IDE en bloc opératoire, à temps plein depuis 3 ans minimum, peuvent obtenir le DEIBO en soutenant un dossier devant un jury faisant preuve de leurs acquisitions des compétences présentes dans le référentiel Ibode et ayant suivi la formation supplémentaire des 49h réservés aux actes exclusifs (arrêté de formation du 27 janvier 2015 relatif au décret n°2015-74)

Le candidat pourra accéder à la formation après que son employeur, un organisme de mutualisation de fonds de formation ou encore lui-même ait souscrit par convention l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement. Les frais d'enseignement sont fixés par le conseil d'administration de l'organisme gestionnaire de l'école.

Cet accès à la formation peut faire l'objet d'un report d'un an renouvelable une fois selon les conditions prévues par l'arrêté.

Peuvent être admises des personnes titulaires d'un diplôme étranger (traduit) d'infirmier ou de sage-femme non validé pour l'exercice en France selon les conditions suivantes :

- Dans la limite de 10 % des effectifs agréés des écoles en justifiant d'un exercice professionnel de 24 mois temps plein après avoir satisfait aux épreuves de sélection appréciant la maîtrise de la langue française et le niveau professionnel.

- En présentant un justificatif de prise en charge financière pour la durée totale des études en vue de l'obtention d'une attestation de suivi de formation délivrée par le Préfet de région qui mentionne que son titulaire ne peut exercer en France la profession d'infirmier ou d'infirmier de bloc opératoire.

Les Ecoles

Les Ecoles d'Infirmiers de Bloc Opératoire sont présentes sur l'ensemble du territoire.

Vous trouverez les coordonnées de ces établissements sur le site :

<http://www.aeeibo.com/les-ecoles.htm>

Missions et activités Ibode

- Gestion des risques en salle d'opération.
- Sécurisation de l'environnement opératoire.
- Anticipation des aléas.
- Observance des bonnes pratiques en Bloc Opératoire.
- Confort et sécurité de l'opéré.
- Coordination des activités au sein du bloc opératoire.
- Participation au staff chirurgical.
- Participer à l'acte chirurgical : 3 rôles
 - Circulant
 - Instrumentiste
 - Aide-opératoire (actes exclusifs)
- Activités en secteurs associés
 - Service d'hygiène hospitalière.
 - Service d'endoscopie.
 - Service de stérilisation hospitalière.
 - Service de radiologie interventionnelle.
- Possibilité de travailler pour une firme commerciale.
- Evolution
 - Diplômes universitaires (D.I.U., masters, doctorats).
 - Cadre de santé.
 - Cadre supérieur de santé.
 - Directeur des Soins.



Annuaire des écoles d'IBODE

ECOLE Statut Année de création Adresse	Secrétaire	ECOLE Statut Année de création Adresse
AMIENS PUBLIC 1998 Centre Hospitalier Universitaire Avenue René Laënnec SALOUEL Groupe Hospitalier Sud 80054 AMIENS CEDEX 1	BILLARD Anne Tél. : 03 22 45 60 48 Fax : 03 22 45 60 49 Ecole.IBO@chu-amiens.fr	LILLE PRIVE Association Loi 1901 1991 351 Rue Ambroise Paré < Epi de Soi I > 59120 LOOS LEZ LILLE
BESANCON PUBLIC 1972 IFPS 44 Chemin du Sanatorium Les Tileroyes 25030 BESANCON CEDEX	MERLIER Maïté Tél. : 03 81 41 50 19 Fax : 03 81 41 50 01 ecole-bloc-op@chu-besancon.fr	LIMOGES PUBLIC 1974 Hôpital du Cluzeau 23 Avenue Dominique LARREY 87042 LIMOGES CEDEX
BORDEAUX PUBLIC 1974 IMS Rue Francisco Ferrer 33076 BORDEAUX CEDEX	STEFAN Isabelle Tél. : 05 56 79 87 35 Fax : 05 56 79 87 36 catherine.brossais@chu-bordeaux.fr	LYON PUBLIC 1983 IFCS Secteur Sud Hospices Civils de Lyon 1 Avenue Georges Clémenceau BP 49 69565 ST GENIS LAVAL CEDEX
BREST PUBLIC 1980 CHU Cavale Blanche Centre de Formation 29609 BREST CEDEX	MONOT Josiane Tél. : 02 98 34 71 01 Fax : 02 98 34 78 79 ibode@chu-brest.fr	MARSEILLE PUBLIC 1966 Institut Régional de Formations Spécialisées en Santé 416 chemin de la Madrague Ville 13314 Marseille cedex 15
CAEN PUBLIC 1972 CHU Côte de Nacre 3ème étage IFSI 14033 CAEN Cedex	GILET Marlyse gilet-m@chu-caen.fr LHERMINIER Martine lherminier-m@chu-caen.fr Tél. : 02 31 06 52 33 Fax : 02 31 06 49 38	MARTINIQUE PUBLIC 1978 CS 90632-97261 FORT de France cedex Site Pierre Zobda Quietman CHU La Martinique
CLERMONT-FERRAND PUBLIC 1973 1 Bd Winston Churchill 63003 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1	HUSSAR Paulette Tél. : 04 73 75 13 48 Fax : 04 73 75 13 49 ldezaute@chu-clermontferrand.fr	MONTPELLIER PUBLIC 1989 Institut des Formations et des Ecoles Ecole IBO 1146 av du Père Soulas 34295 MONTPELLIER Cedex 5
COLMAR PUBLIC 1972 Hôpitaux Civils de Colmar 39 Avenue de la Liberté 68024 COLMAR CEDEX	TRINCAT Anne SCHIEBER Christine Tél. : 03 89 12 46 50 Fax : 03 89 12 47 88 secibode.ecoles@ch-colmar.fr	NANCY PUBLIC 1991 Bâtiment des Ecoles Hôpitaux de Brabois Rue du Morvan 54511 VANDOEUVRE CEDEX
NANTES PUBLIC 1990 EIBO I.F.I.S. 50 Route de Saint Sébastien 44093 NANTES CEDEX 1	NIEL Sandra Tél. : 02 40 84 68 79 Fax : 02 40 84 68 62 sandra.niel@chu-nantes.fr ETIENNE Murielle murielle.etienne@chu-nantes.fr	

GUIDE DES CARRIÈRES ET DES FORMATIONS IDE 2016

Secrétaire	ECOLE Statut Année de création Adresse	Secrétaire
Tél. : 03 20 16 03 68 Fax : 03 20 16 03 67	ORLEANS PUBLIC 2003 IFPM 89, rue Faubourg Saint Jean 45000 ORLEANS	RABIER Brigitte Tél. : 02 38 78 00 09 Fax : 02 38 78 00 01 ifpm45.direction@wanadoo.fr
THOMAS Angélique Tél. : 05 55 05 63 55 Fax : 05 55 05 66 38 ecole.ibode@chu-limoges.fr	PARIS AP PUBLIC 1973 Hôpital de la Salpêtrière 47 Boulevard de l'Hôpital 75651 PARIS	NASSO Sophia MONGE Marie Tél. : 01 42 16 07 03 Fax : 01 42 16 60 10 ecole.ibode@dfc.aphp.fr
BERTHET Nathalie Tél. : 04 78 86 30 41 Fax : 04 78 86 30 50 secret.eibo@chu-lyon.fr	REIMS PUBLIC 1976 CHU de REIMS Institut Régional de Formation 45 Rue Cognacq Jay 51092 REIMS CEDEX	NOEL Alexandra Tél. : 03 26 78 74 66 Fax : 03 26 78 92 10 ecibo@chu-reims.fr
ASTIER Claude Tél. : 04 91 96 67 43 Fax : 04 91 96 67 45 claude.astier@ap-hm.fr secretariat.eibo@ap-hm.fr	RENNES PUBLIC 1978 CHU PONTCHAILLOU Rue Henri le Guilloux 35033 RENNES CEDEX 9	BERHAULT Anne-Solène Tél. : 02 99 28 25 43 Fax : 02 99 25 24 34
CASAMAGGIORE Rachel Tél. : 04 67 33 88 96 Fax : 04 67 33 08 43 cfph-ibo@chu-montpellier.fr	LA REUNION PUBLIC 2010 Institut d'études de santé Institut régional de formation des IBODE CHR Sud Réunion BP350 97448 Saint Pierre cedex	Elizabeth CEZAR PEREIRA Secrétariat Direction IES-GHSR-CHR BP 350 97448 Saint-Pierre Cedex Tél. : 0262 35 99 82 Fax : 0262 35 93 00
VOLODIMER Marie-Claire Tél. : 03 83 15 78 60 Fax : 03 83 15 78 59 ecoleibode@chu-nancy.fr	ROUEN PUBLIC 2000 Ecole d'Infirmiers de Bloc Opératoire ERFPS - CHU ROUEN 1 rue de Germont 76031 ROUEN CEDEX 1	LANGLOIS Mélanie Tél. : 02 32 88 86 01 Fax : 02 32 88 83 48 melanie.langlois@chu-rouen.fr
	TOULOUSE PUBLIC 1972 CHU - Hôpital Purpan 330 Avenue de Grande Bretagne TSA 40031 31059 TOULOUSE CEDEX 9	GABRIEL Marie Tél. : 05 61 77 24 02 Fax : 05 61 77 75 51 bedouch.f@chu-toulouse.fr
	TOURS PUBLIC 1976 Institut de Formation des Professions de Santé CHU de TOURS 37044 TOURS CEDEX 9	MARTIN Patricia Tél. : 02 47 47 87 12 Fax : 02 47 47 84 36 p.martin@chu-tours.fr



Diplôme d'Etat de Puéricultrice

Durée : 1500 heures de formation théorique et technique

12 mois de formation

La formation de Puéricultrice s'adresse aux Infirmiers (ères) diplômées d'Etat ou aux Sages Femmes désirant se spécialiser dans le soin de l'enfant de la naissance à l'adolescence.

La formation prépare ces professionnels à assumer des responsabilités liées à l'exercice professionnel dans le domaine sanitaire, social et éducatif. Le domaine d'intervention est très étendu : milieu hospitalier (maternité, pédiatrie, néonatalogie, pouponnière médicale ou sociale, lactarium et diététique...) et extra hospitalier (lieux d'accueil et de vie de jeunes enfants jusqu'à l'adolescence, PMI...)

Le métier de puéricultrice

L'infirmière puéricultrice exerce des activités de soin et d'éducation, mobilise son expertise pour poser un diagnostic de santé et un diagnostic de développement de l'enfant et pour mettre en œuvre un projet avec l'enfant et ses parents. Il travaille au sein d'une équipe pluriprofessionnelle.



Conditions d'admission

Niveau d'accès

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Infirmier (ère), certificat ou autre titre permanent permettant d'exercer la profession d'Infirmier (ère)
- Ou être titulaire du diplôme d'Etat de Sage- Femme, certificat ou autre titre permettant d'exercer la profession de Sage- Femme ou d'une autre autorisation d'exercice délivrée par le Ministre chargé de la Santé
- Ou sous condition de l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier (ère) ou de Sage- Femme

- Peuvent également se présenter les personnes ne possédant pas la nationalité française et titulaires d'un diplôme étranger de Sage-Femme ou d'Infirmier (ère).

Epreuves de sélection

- Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité.
- Une épreuve orale d'admission.

Admissibilité

- Deux épreuves écrites et anonymes d'admissibilité, chacune d'une durée d'une heure et trente minutes, affectées du coefficient 1 et notées sur 20 points dont les questions sont choisies par le jury parmi les propositions de sujets formulées par les écoles :
- 1) Une épreuve comportant quarante questions à choix multiples (QCM) et dix questions à réponses ouvertes et courtes (QROC) permettant de vérifier les connaissances des candidats
- 2) Une épreuve de tests psychotechniques permettant d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse des candidats.
- Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 20 points sur 40. Une note inférieure à 7 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Admission

- Une épreuve orale d'admission portant sur l'étude d'une situation en rapport avec l'exercice professionnel infirmier, dont le sujet est tiré au sort par le Candidat parmi les questions préparées par le jury.
- Celle-ci, notée sur 20 points, consiste en un exposé de dix minutes maximum suivi d'une discussion avec le jury de dix minutes maximum. Chaque candidat dispose de vingt minutes de préparation. Une note inférieure à 7 sur 20 est éliminatoire.

Contact

<http://www.ceepame.com/>



PRÉSENTATION DE L'AIRR

ASSOCIATION DES

INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

DE RÉÉDUCATION ET DE

RÉADAPTATION



L'Association des Infirmières et Infirmiers de Rééducation et Réadaptation a été créée en 1983 sous le statut d'association sans but lucratif.

L'AIRR est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie de la personne en situation de handicap et d'amélioration de la qualité des soins par la réflexion, la recherche, la communication. Constituée majoritairement d'infirmières et d'infirmiers travaillant dans les services ou centres de rééducation et réadaptation, elle souhaite travailler en interdisciplinarité avec les autres professionnels de la santé et les associer à ses travaux.

L'association a pour objectifs de :

- Promouvoir les soins infirmiers en réadaptation dans un cadre pluridisciplinaire ;
- Développer la formation et la recherche professionnelle ;
- Diffuser informations et documentations sur la profession en général, et en particulier en réadaptation ;
- Organiser des Journées Internationales d'Etude annuelles et des journées de formation.

Nos Journées D'Etude

Elles sont organisées chaque année dans un lieu différent et rassemblent selon les années de 300 à 500 personnes sur deux jours. Médecins et paramédicaux (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, assistants sociaux, psychologues, éducateurs APA, etc.), s'associent avec les infirmiers et aides-soignants à ces communications dans un esprit interdisciplinaire.

Les dix derniers thèmes abordés

2015 : Les traumatismes crâniens, de l'accueil en centre de rééducation au retour à domicile (Futuroscope de Poitiers)

2014 : Idées reçues et croyances sur le Handicap (La Rochelle)

2013 : L'AVC, de la rééducation à la réadaptation (Limoges)

2012 : Handicap, de la prise en charge à l'accompagnement (Paris)

2011 : Souffrance, douleur et handicap (Evreux)

2010 : Handicap et sexualité : vie relationnelle et sexuelle de la personne handicapée (Berck-sur-mer)

2009 : Handicap et Vieillissement (Paris)

2008 : L'éducation thérapeutique (Bagnoles-de-l'Orne)

2007 : Le sens du soin (Sochaux)

2006 : Réintégrer la vie (Saint-Gilles-Croix-de-Vie)

2005 : Sport, Loisirs et handicap (Amiens)



Pour plus d'informations

Secrétaire : Marie-Christine TROCHUT

17 avenue du Dr Jacques Aimez, 61140 Bagnoles-de-l'Orne

Tél. 06 14 42 95 99

Mail : secretairr@orange.fr

www.airr.eu



DUSIRR : Diplôme Universitaire en Soins Infirmiers de Rééducation et Réadaptation



Ce diplôme universitaire est organisé en partenariat avec trois instances : l'AIRR, ALISTER (Association pour l'Information Scientifique et Technique en Rééducation) et l'Université de Haute Alsace, sous la tutelle du SERFA (organisme de formation professionnelle continue en Alsace) pour la diffusion.

Il s'adresse aux :

- Titulaires du Diplôme d'Etat Français en Soins Infirmiers ;
- Titulaires d'un Diplôme en Soins Infirmiers de certains pays étrangers, ayant une année d'expérience professionnelle.

Il se déroule à Mulhouse dans les locaux du SERFA.

Objectifs :

- Acquérir des connaissances spécifiques pour une approche globale des personnes en situation de handicap ;
- Se construire une vision élargie d'une prise en charge globale de la personne en situation de handicap ;
- S'approprier les concepts de rééducation-réadaptation-réinsertion ;
- De valider leurs acquis.

La formation est répartie sur 7 modules avant la soutenance d'un mémoire de fin d'étude :

Module 1 : Santé et développement en Rééducation et Réadaptation

Module 2 : Concept de Soin infirmier en rééducation

Module 3 : Processus de Rééducation de la phase initiale à la phase de réadaptation, pratiques infirmières

Module 4 : Approche de la personne en situation de handicap

Module 5 : Psychologie et comportement, projet et démarche interdisciplinaire

Module 6 : Actions sociales pour les personnes en situation de handicap

Module 7 : Communication scientifique, démarche qualité en soins de suite et réadaptation, perspectives d'avenir

Mémoire : Chaque étudiant réalise un travail de réflexion, d'analyse et de synthèse sur un thème choisi en accord avec la commission pédagogique. Cette recherche personnelle est validée par la soutenance du mémoire.

L'enseignement théorique est dispensé sur 112 heures réparties sur 4 semaines, à raison de 4 journées par semaine (du mardi au vendredi).

Le travail de Recherche et de rédaction du mémoire s'étend sur 100 heures environ.

Validation : Le diplôme d'université Soins Infirmiers en Rééducation-Réadaptation est délivré par l'Université de Haute Alsace aux candidats qui ont satisfait au contrôle continu des connaissances et à la soutenance du mémoire.

Equipe pédagogique : L'équipe est constituée d'enseignants de l'Université de Haute Alsace et de professionnels spécialisés dans les domaines traités.

Pour plus d'informations

Muriel Allemand et Claudia Botton

18 avenue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse Cedex

Tél. : 03 89 33 65 00

Fax : 03 89 33 65 33

Email : claudia.botton@uha.fr



PRÉSENTATION DE L'ANCI ASSOCIATION NATIONALE DES CADRES INFIRMIERS ET MÉDICO-TECHNIQUES



Association nationale des cadres de santé des trois filières :

- Filière infirmière
- Filière médico-technique
- Filière rééducation

Historique

L'ANCI est née en octobre 1989, en réponse à un questionnaire envoyé à tous les cadres certifiés par l'intermédiaire des Ecoles de Cadres.

Ce questionnaire demandait aux cadres des établissements de santé, comment ils envisageaient de travailler ensemble pour être entendus par le ministère. Il posait la question d'un syndicat de cadres ou d'une association. La réponse a été l'ASSOCIATION.

L'initiative de ce rassemblement des cadres revient à plusieurs personnes dont : Maryvonne LEPESQUEUX, alors surveillante-chef à l'AP-HP (Paris) ; Jeannine CHATELIER, alors enseignante en Ecole de Cadres à Clermont ; Josette HART, alors surveillante à Ste Afrique.

Objectifs premiers de l'association

- Assembler, mobiliser les cadres : actions auprès des associations d'anciens élèves d'écoles de cadres pour les fédérer au sein d'une association nationale.
- Ouvrir l'association à tous les cadres participant à l'activité de soins des établissements, quel que soit leur domaine de compétence (médical, technique...), quelle que soit leur formation de cadre (certifié ou nommé à l'ancienneté).
- Promouvoir l'accession au Certificat Cadre Infirmiers.
- Créer un lien entre les cadres (personne ressources, banques de données, défense d'intérêt...).

L'ANCIM aujourd'hui

Principales actions 1989-2015

- ❑ Travaux avec le ministère et avec d'autres associations (diplôme de cadre de Santé/1995, Ordre infirmier, etc.)
- ❑ Elaboration de Normes de Compétences des Cadres de santé (nov.1998-nov. 2000) avec publication dans la revue SOINS.
- ❑ Edition d'un journal « Flash ANCIM ».
- ❑ Journée annuelle d'étude depuis 24 ans.
- ❑ Création d'un site internet 2004.
- ❑ Articles dans les revues professionnelles.
- ❑ Participation aux groupes de travaux pilotés par le ministère (DHOS) portant sur :
 - Réengineering du diplôme d'État infirmier et la VAE (mai 2006-2008).
 - Savoirs-faire dans le domaine Soins/Répertoire des métiers (nov-déc 2009).
- ❑ Auditions dans le cadre de la Mission Cadres Hospitaliers/Ministère de la santé et des Sports :
 - Audition par la mission de Singly (14 mai 2009).
 - Audition par l'IGAS/formation des cadres (16 sept 2010).
 - Travaux de réengineering du diplôme cadre de santé pilotés par la DGOS/ Ministère des Affaires sociales et de la Santé (début 2012 à ce jour).

Nos objectifs actuels

- ❑ La PROMOTION de la place des cadres dans le système de santé.
- ❑ La DEFENSE des intérêts professionnels auprès des pouvoirs publics.
- ❑ La GESTION et la PARTICIPATION à des actions de recherche et de promotion de la qualité des soins.
- ❑ L'ORGANISATION et la GESTION d'actions de formation continue
- ❑ Le MAINTIEN de liens entre l'association et les différents organismes de formation Cadre.



Notre fonctionnement

- **Organisation nationale : conseil d'administration**
 - › Débat et réalisation de travaux, à partir de la réflexion des régions
 - › Veille réglementaire et des actualités
 - › Liaison avec le ministère et les associations
 - › Quatre CA, dont un avant et après l'assemblée générale
 - › Organisation de l'assemblée générale lors la journée nationale.

Le bureau se compose :

Présidente : Dominique COMBARNOUS

Vice-présidente : Hélène VIGNEAU

Secrétaire : Joëlle JOURDAN

Trésorière : Marie-Claude MARTIN

Secrétaire et trésorière adjointe : Marie COMBE

- **Organisation régionale, vos contacts sont :**

Régions Rhône-Alpes et PACA	Dominique COMBARNOUS dominique.combarnous@chu-lyon.fr
-----------------------------	--

Régions Ile-de-France	Hélène VIGNEAU
Normandie - Sud-Ouest	helene.vigneau@ch-aulnay.fr

Région Alsace et région Est	Maria KABELBEL maria.kaelbel@ch-colmar.fr
-----------------------------	--

TOUS LES CADRES DE SANTÉ peuvent adhérer à l'association et participer aux réunions régionales, se présenter au Conseil d'administration, en prenant contact avec la responsable régionale.

Association Nationale des Cadres Infirmiers et Médico-Techniques
Siège social : Hôpital Robert DEBRE 48 bld Séurier 75935 PARIS CEDEX 19
www.reseauprosante.fr/ANCIM
Tout courrier est à adresser à asso.ancim@gmail.com

LA FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

La formation des cadres de santé s'inscrit dans un cadre réglementaire :

- L'arrêté du 18 août 1995 relatif au diplôme de cadre de santé, modifié par l'arrêté du 27 mai 1997.
- L'arrêté du 16 août 1999.
- La circulaire n°99/508 du 25 août 1999.
- L'arrêté du 20 août 2008.
- L'arrêté du 15 mars 2010.

La formation conduisant au diplôme de cadre de santé vise à :

- L'acquisition d'une culture commune à l'ensemble des cadres de santé issus des trois filières professionnelles (infirmière, médico-technique, rééducation).
- La préparation à l'exercice des fonctions d'animation et de gestion d'un secteur d'activité de soins, mais aussi à des fonctions de formation et de pédagogie.

La formation a lieu dans un institut de formation des cadres de santé (IFCS). Elle s'adresse aux professionnels de santé ayant acquis une expérience confirmée et des aptitudes à la prise de responsabilités d'encadrements.

Il convient de justifier de 4 ans d'exercice effectif à temps plein de la profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection. Enfin, l'élaboration d'un projet professionnel doit être envisagée pour, à la fois, négocier le financement de la formation avec son employeur et assurer les prérequis de la formation.

La sélection pour l'entrée en formation s'effectue par un concours comportant :

- Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité.
- une épreuve orale d'admission. Le jury est composé de cadres de santé formateurs, de cadres de santé en établissement de santé, de médecins, de directeurs d'hôpitaux et d'universitaires.

La formation comprend :

- Un enseignement théorique (24 ou 26 semaines)

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre (90h).

Module 2 : Santé publique (90h).



Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90h).

Module 4 : Fonction d'encadrement (150 ou 180h).

Module 5 : Fonction de formation (150 ou 180 h).

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 h).

- Des stages (13 ou 15 semaines)

Module 1 : 3 semaines de stage hors secteur sanitaire.

Module 4 : 3 ou 4 semaines de stage en établissement sanitaire ou social.

Module 5 : 3 ou 4 semaines de stage en établissement de formation sanitaire ou social.

Module 6 : 4 semaines de stage soit en établissement sanitaire ou social, soit en établissement de formation, soit en structure de santé publique.

L'offre pédagogique des IFCS s'enrichit de partenariats universitaires assurant à l'étudiant la possibilité d'un parcours universitaire, en sus du diplôme cadre de santé. Il acquiert 60 ECTS d'une 1^{ère} année de Master dans les disciplines suivantes :

- Sciences de l'Education.
- Management et administration des entreprises.
- Sociologie et développement des organisations.
- Management des organisations et conduite de changement, etc.

Une réingénierie du diplôme de cadre de santé et de la formation est en cours, pilotée par le ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes. Les associations, dont l'ANCIM, œuvrent à la reconnaissance d'une formation Master 2.

ANNUAIRE DES INSTITUTS DE FORMATION DES CADRES DE SANTÉ

Régions	IFCS	Internet et Courriel
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	1, rue David Richard 67091 STRASBOURG Tél. : 03 88 11 55 82	www.chru-strasbourg.fr/Hus/HTML/ecoies/ifcs.html ifcs@chru-strasbourg.fr
	IFCS de Nancy-Laxou 1, rue du Dr Archambault BP 11010 54520 LAXOU Tél. : 03 83 92 51 46	www.cpn-laxou.com/Instituts_formation/IFCS/ ifcs_presentation.htm ifcs@cpn-laxou.com
	IFCS du CHU de Nancy Tour Marcel Brot 1 rue Joseph Cugnot CO N° 60034 54035 NANCY Tél. : 01 83 85 25 24	ifcs.chu-nancy.fr/ ifcs@chu-nancy.fr
	IFCS du CHU de Reims 23 rue des Moulins 51092 REIMS Tél. : 03 26 78 74 59	http://www.chu-reims.fr/enseigne/ifcs.htm jjacques@chu-reims.fr
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	IFCS du CHS Ch Perrens 121 rue de la Béchade 33076 BORDEAUX Tél. : 05 56 56 34 30	leloj@ch-perrens.fr
	IFCS du CH de Pau 145 avenue de bureos 64046 PAU Cedex Tél. : 05 59 92 49 30	www.ch-pau.fr/formations/ifcs.htm ifcs@ch-pau.fr
	Institut de formation aux carrières de santé - Xavier Arnozan Avenue du Haut-Lévêque 33604 PESSAC Tél. : 05 57 65 65 84	www.chu-bordeaux.fr/chub/etudiant-emploi-formation/formation-aux-metiers-de-la-sante/xavier-arnozan-haut-leveque/institut-de-formation-des-cadres-de-sante/ ifcs.xa@chu-bordeaux.fr
	IFCS du CHU de Poitiers BP 577 86021 POITIERS Tél. : 05 49 44 44 21	www.chu-poitiers.fr/71901787-4cc0-44de-acd4-56f06ffdec1.casp ifcs.secretariat@chu-poitiers.fr
	IFCS du CHU de Limoges Hôpital Docteur Chastaingt rue Henri de Bournazel 87000 LIMOGES Tél. : 05 55 05 69 52	www.chu-limoges.fr marie-christine.parneix@chu-limoges.fr

Régions	IFCS	Internet et Courriel
Auvergne Rhône-Alpes	1 boulevard Winston Churchill 63000 CLERMONT-FERRAND Tél. : 04 73 75 13 52	www.eifs.fr/index_ifcs.htm mgardies@chu-clermontferrand.fr
	IFCS du Territoire Lyonnais Centre Hospitalier Le Vinatier 95 Bd Pinel - BP 300 39 69678 BRON CEDEX Tél. : 04 37 91 50 89	www.chu-lyon.fr/internet/ ecole_concours/ ecoles/presentation_ecole_cadres.htm mireille.toubin@ch-le-vinatier.fr
	IFCS du CHU de Grenoble BP 217 38043 GRENOBLE Tél. : 04 76 76 50 70	www.chu-grenoble.fr/public/public_manuscrite.aspx?PAGE_CODE=ETUDIANT_CADRE secretariatifcs@chu-grenoble.fr
	IFCS du CHU Saint-Etienne Technopôle 42055 SAINT ETIENNE Cedex 02 Tél. : 04 77 12 78 17	www.chu-st-etienne.fr ifcs@chu-st-etienne.fr
Normandie	IFCS du CHU de Caen Avenue de la Côte de Nacre BP 95182 14033 CAEN Tél. : 02 31 06 45 22	www.chu-caen.fr/pop_up_ecole.php?id_ecole=9 desmurs-j@chu-caen.fr
	ERFPS du CHU de Rouen 14 rue Pr Stewart 76042 ROUEN Tél. : 02 32 88 85 45	www3.chu-rouen.fr annick.bourez@chu-rouen.fr
Bourgogne Franche-Comté	IFCS du CHU de Dijon 10 bis bd du Maréchal de Lattre de Tassigny B.P. 77908 21079 DIJON Tél. : 03 80 29 33 67	www.chu-dijon.fr IFCS@chu-dijon.fr
	44 chemins du Sanatorium Les Tilleroyes 25030 BESANCON Tél. : 03 81 41 50 10	www.chu-besancon.fr/ ecole-ifcs/
Bretagne	Centre de formation hôpital de la Cavale Blanche Boulevard Tanguy Prigent 29200 BREST Tél. : 02 98 34 71 08	www.chu-brest.fr/ifcs martine.jestin@chu-brest.fr
	IFCS du CHU de Rennes 2, rue Henri Le Guilloux 35033 RENNES Tél. : 02 99 28 99 60	www.ifchurennes.fr/ifcs/index.php francoise.bodin@chu-rennes.fr

Régions		IFCS	Internet et Courriel
Centre – Val de Loire		CHRU 37044 TOURS CEDEX 9 Tél. : 02 47 47 59 36	www.chu-tours.fr/site_public/chu/formation/ifcs.htm m.froge@chu-tours.fr
Pays de la Loire		IFCS du CHU d'Angers 4 rue Larrey 49933 ANGERS Tél. : 02 41 35 36 08	ifcs-concours-diplomes@chu-angers.fr
		IFCS du CHU de Nantes 50 route de Saint-Sébastien 44093 NANTES CEDEX 1 Tél. : 02 40 84 68 23	www.chu-nantes.fr mariepaule.charrier@chu-nantes.fr
Provence Alpes Côte d'Azur		IFCS du Syndicat inter hospitalier du Pays d'Aix Centre Hospitalier Montperrin 109 avenue du Petit Barthélémy 13617 AIX EN PROVENCE Cedex 01 Tél. : 04 42 16 16 61	www.sihpa-aix.fr/ifcs ifcs-aix@ch-montperrin.fr
		IFCS de l'AP-HM Institut Régional de Formations Spécialisées en Santé Hôpital Boigny 416, chemin de la Madrague Ville 13314 MARSEILLE Tél. : 04 91 96 67 80	www.ap-hm.fr/cole-ifcs/fr/site/accueil.asp contact.ecole-ifcs@ap-hm.fr
		IFCS Croix-Rouge Française et du CH de Nice 17 avenue Cap de Croix 06100 NICE Tél. : 04 93 53 68 68	http://irfss-pacac.croix-rouge.fr/index.php/Catalogue-des-formations/DCS-diplome-cadre-de-sante-IFCS-Nice ifamcrt.ifcs@wanadoo.fr
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées		IFCS du CHU de Toulouse 330 avenue de Grande-Bretagne 31059 TOULOUSE Tél. : 05 61 77 24 57	www.chu-toulouse.fr/spip.php?rubrique76 riedel.f@chu-toulouse.fr
		IFCS du CHU de Montpellier 1146 avenue du Père Soulas 34295 Montpellier Tél. : 04 67 33 88 70	www.chu-montpellier.fr/fr/cole-cadres.jsp ctph-ifcs-sec@chu-montpellier.fr
Nord-Pas de Calais Picardie		IFCS du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens Groupe hospitalier Sud 80054 AMIENS Tél. : 03 22 45 59 90	www.chu-amiens.fr/document.php5?id_document=324 ifcs@chu-amiens.fr
		IFCS Croix-Rouge française de Bois-Larris Av jacqueline Mallet BP 12 60260 LAMORLAYE Tél. : 03 44 67 11 30	http://boislarris.croix-rouge.fr bois-larris@bois-larris.com

Régions	IFCS	Internet et Courriel
Nord-Pas de Calais Picardie (suite)	IFCS Croix-Rouge Française de Douai Route de Cambrai 59187 DECHY Tél. : 03 27 88 94 00	http://irfss-ndpc.croix-rouge.fr ifsi.dechy@croix-rouge.fr
	ANTELYS Formation LOOS 351 rue Ambroise Paré Parc Eurasanté 59120 LOOS Tél. : 03 20 16 03 60	www.santelys.asso
	IFCS du CHRU de Lille IGR - 2, rue du Docteur Schweitzer 59037 LILLE Tél. : 03 20 44 60 75	www.chru-lille.fr/IFCS/ ifcs@chru-lille.fr
	IFCS IFsanté Lille 2 rue Théodore Monod 83 boulevard Vauban 59160 LOMMES Tél. : 03 28 36 10 10	www.ifante.fr/index.html contact@ifante.fr
	IFCS Daumezon – St André 72, rue de Lambersart BP4 59871 SAINT-ANDRE Cedex Tél. : 03 28 37 45 60	www.formation-sante-nord.fr/ monique.cardon@epsm-al.fr
Ile-de France	ESM- Formation et Recherche en soins 2 rue Antoine Etex 94000 CRETEIL Tél. : 01 58 42 46 20	www.ecole-montsouris.fr esm@ecolemontsouris.fr
	IFCS de Ville Evrard 202 avenue Jean Jaurès 93332 NEUILLY SUR MARNE Tél. : 01 43 09 35 41	http://ifsi-ifcs.eps-ville-evrard.fr ecole.cadres@epsve.fr
	IFCS AP-HP 47-83 bd de l'Hôpital 75013 PARIS Tél. : 01 42 16 08 00	http://formation.aphp.fr/ecoles_spe/index.php?esp=11 directeur.ifcs@dfc.aphp.fr
	IFCS Croix-Rouge française 98 rue Didot 75694 PARIS Tél. : 01 44 43 13 30	ifcs-soins@croix-rouge.fr
	IFCS Sainte-Anne 1, rue Cabanis Bâtiment C 75674 PARIS Tél. : 01 45 65 73 10	www.ch-sainte-anne.fr/Etablissement/Instituts-et-Sainte-Anne-Form-ation/Institut-de-Formation-des-Cadres-de-Sante-IFCS selection-ifcs@ch-sainte-anne.fr
Corse	IFCS BP 680 20604 BASTIA CEDEX Tél. : 04 95 59 11 11	www.ch-bastia.fr/centre-hospitalier/71-ifsi.html



ADRESSES UTILES





A l'échelon national

- » CEFIEC (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres)
<http://www.cefiec.fr>
- » ORDRE DES INFIRMIERS (CNOI : Conseil National de l'Ordre des Infirmiers)
<http://www.ordre-infirmiers.fr>
<http://twitter.com/#!/ordreinfirmiers>
<http://www.facebook.com/ordre.national.infirmiers>
<http://www.youtube.com/ordreinfirmiers>
- » FNESI (Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers)
<http://www.fnesi.org>
- » LÉGIFRANCE (Recherche des textes législatifs et règlementaires)
www.legifrance.gouv.fr

A l'échelon régional : (Vous renseigner dans votre région)

- » ARS (Agence Régionale de Santé)
www.ars.votrerégion.sante.fr
Exemple : www.ars.iledefrance.sante.fr
- » CONSEIL RÉGIONAL
<http://www.votrerégion.fr/>
Exemple : <http://aquitaine.fr/>, <http://paca.fr/>
- » CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)
www.crous-votreacadémie.fr
Exemple : www.crous-nice.fr
- » LMDE (La Mutuelle des Etudiants)
www.lmde.com
- » EMEVIA (Réseau National des mutuelles étudiantes de proximité)
www.emevia.com



LEXIQUE





Sigles

AMP	Aide-Médico-Psychologique
AP	Auxiliaire de Puériculture
AS	Aide-soignant
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSI	Association pour la Recherche en Soins Infirmiers
CAC	Commission d'Attribution des Crédits
CDOI	Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers
CEFIEC	Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres
CERFAH	Centre Régional de Formation en Alternance aux métiers de l'Hospitalisation
CM	Cours Magistraux
CNOI	Conseil National de l'Ordre des Infirmiers
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CROI	Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers
CSP	Code de la Santé Publique
DEAS	Diplôme d'Etat d'Aide-soignant
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture
DCS	Diplôme de Cadre de Santé
DEI	Diplôme d'Etat Infirmier
DEIA	Diplôme d'Etat Infirmier Anesthésiste
DEIOB	Diplôme d'Etat Infirmier de Bloc Opératoire

DEIP	Diplôme d'Etat Infirmier en Puériculture
DRJSCS	Direction Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EHESP	Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique
ECTS	European Credits Transfer System
FNESI	Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
HAS	Haute Autorité de Santé
IDE	Infirmier Diplômé d'Etat
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
LMD	Licence-Master-Doctorat
PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques
TPG	Travaux Personnels Guidés
UE	Unité d'Enseignement
VAP	Validation des Acquis Professionnel



Principaux textes règlementant la profession et la formation

Formation

- Compétences respectives de l'Etat et de la Région :
 - Articles L.4383-1 à L.4383-6 du CSP.
- Organisation des études :
 - Articles D.4311-16 à D.4311-23 du CSP.
- Fonctionnement des Instituts de Formation :
 - Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts paramédicaux.
- Délivrance du grade de licence :
 - Décret n°2010+1123 du 23 septembre 2010 relatif à la délivrance du grade de licence aux titulaires de certains titres ou diplôme relevant du livre III de la quatrième partie du CSP.
- Prestations des œuvres universitaires :
 - Circulaire interministérielle DHOS/RH1/DGESIP n°2009-208 du 9 juillet 2009 relative à la situation des étudiants inscrits dans les instituts de formation paramédicaux au regard du bénéfice des prestations des œuvres universitaires.
- Formation, accès, déroulement, programme :
 - Arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat Infirmier.

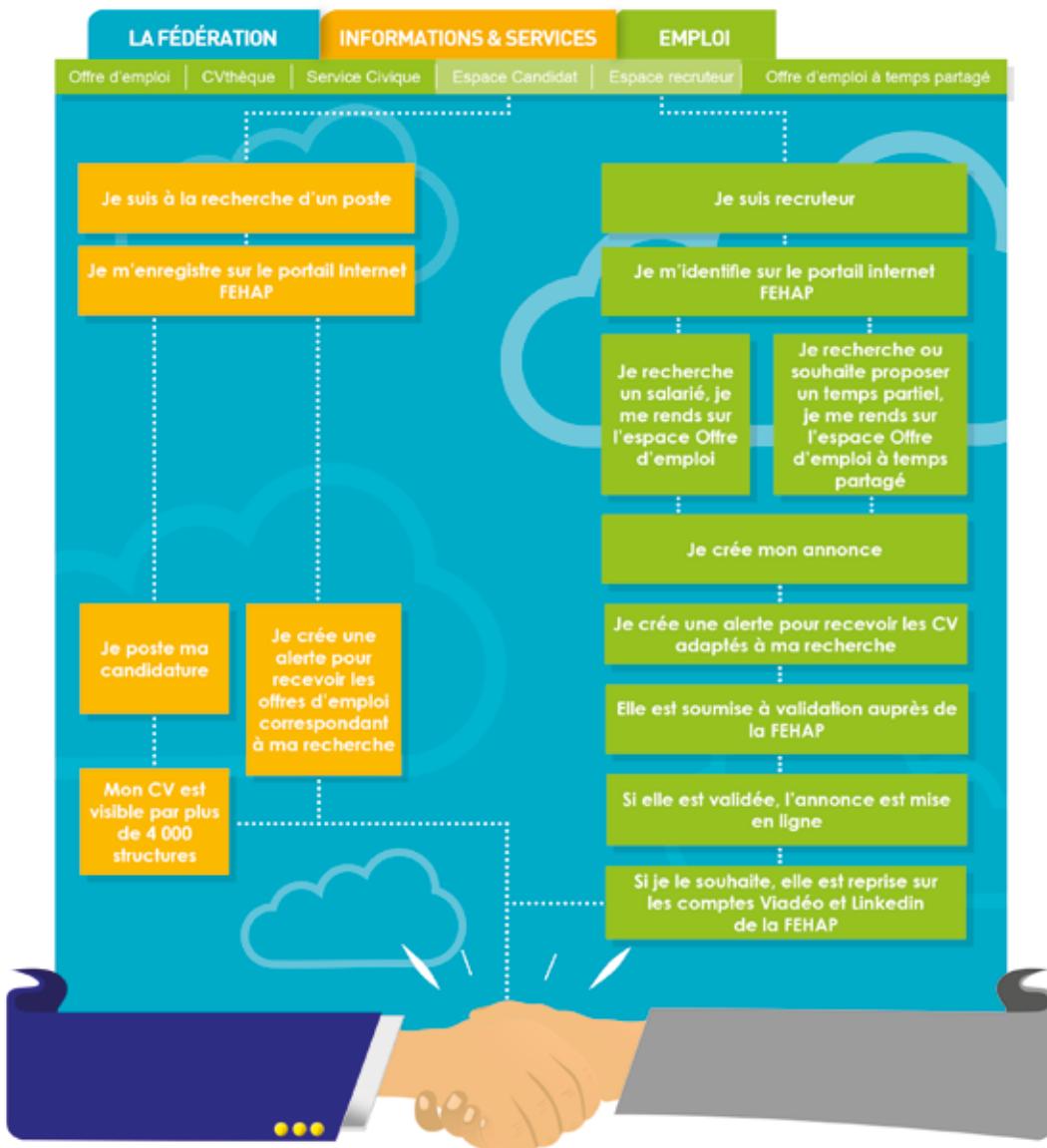
Profession

- Exercice de la profession :
 - Texte législatif :
 - Articles L.4311-1 à L.4311-29 du CSP.
 - Textes règlementaires :
 - Actes professionnels :
Articles R.4311-1 à R.4311-15 du CSP.
 - Exercice de la profession par des ressortissants européens :
Articles R.4311-34 à R.4311-41-2 du CSP.

- Inscription au tableau de l'ordre :
Articles R.4311-52 à R.4311-52-1 du CSP.
- Règles communes de l'exercice libéral :
Articles R.4311-53 du CSP.
- Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers :
Articles R.4311-54 à R.4311-94 du CSP.
- Organisation de la profession, dispositions pénales et règles professionnelles :
 - Textes législatifs :
 - Organisation de la profession et règles professionnelles :
Articles L.4312-1 à L.4312-9 du CSP.
 - Dispositions pénales :
Articles L.4314-1 à L.4314-9 du CSP.
 - Textes réglementaires
 - Règles professionnelles :
Articles R.4312-1 à R.4312-49 du CSP.
 - Procédure disciplinaire :
Articles R.4312-50 du CSP.

RECRUTEZ EN QUELQUES CLICS

sur notre portail internet www.fehap.fr



MATCHING !



Groupe Hospitalier Intercommunal
Le Raincy-Monfermeil



Le GHI est un établissement public de santé. Au-delà de sa vocation d'hôpital de proximité en charge des activités de médecine adulte et pédiatrique, de chirurgie (viscérale, orthopédique, vasculaire, urologique, ORL, OPH, odontologique) et périnatalité d'accueil et de prise en charge des urgences adultes et pédiatriques. Le GHI a développé des spécialités dominantes telles que la cardiologie, la pneumologie, l'hépato-gastro-entérologie, la gériatrie, une activité médico-chirurgicale de cancérologie. Il dispose d'unités de diabétologie, rhumatologie, d'hématologie, d'addictions, d'hospitalisation à domicile.

Son activité de court séjour s'appuie sur un plateau technique adapté (bloc central, ambulatoire, 2 scanners, 1 IRM, 2 accélérateurs de particules avec scanner dédié), un service de réanimation médico-chirurgicale et une unité de surveillance continue, ainsi qu'en aval un service de soins de suite et réadaptation.

Le GHI en chiffre, au niveau des ressources c'est 655 lits, 1 650 ETP non médicaux, 250 ETP médicaux dont 60 internes. Concernant son activité, c'est 32 000 entrées directes, 100 000 consultations externes, 50 000 passages aux urgences adultes et pédiatriques, 6 800 interventions chirurgicales dont 2 500 en ambulatoire.

*Pour en savoir plus, le film du GHI "Pour VOUS, un hôpital en mouvement" :
<http://www.youtube.com/watch?v=A9BSNAAwly8>*

Le GHI Le Raincy-Monfermeil recrute des :

CADRES DE SANTE IBODE IADE

Compétences requises :

Diplôme d'Etat infirmier, IBODE.

Diplôme d'Etat infirmier, IADE.

Diplôme de cadre de santé.

Conditions de recrutement : Tous statuts.

Pour tout renseignement, merci de contacter la Direction des Soins au 01 41 70 83 30/80 20

Lettre de motivation et CV à adresser à l'attention de M. le Directeur

Soit par courriel : lpierre@ch-monfermeil.fr - ghi-7@candidatus.com

Soit par courrier : GHI Le Raincy-Monfermeil - Direction des ressources humaines
10, rue du Général Leclerc - 93370 Montfermeil

Inscrivez-vous gratuitement
ReseauProSante.fr

le réseau social de tous les
professionnels de santé



Rejoignez votre
communauté et accédez à
des **milliers d'offres**



www.reseauprosante.fr est un site internet certifié HONcode



Pour tous renseignements, 01 53 09 90 05 - contact@reseauprosante.fr